

# RECUEIL D' ACTIONS POST-ABC OU IBC

## 2023

Les Atlas de biodiversité  
communale en région  
centre val de loire



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

# Sommaire

## 1- Les ABC en Région Centre Val de Loire

1-1- Qu'est-ce qu'un ABC ?.....	3
1-2- Les spécificités en Région Centre Val de Loire.....	3
1-3- Les sources de ce document.....	4
1-4- Les actions mises en œuvre par les communes après un ABC.....	5
1- Planification et intégration dans les documents d'urbanisme.....	5
2- Gestion et d'entretien des espaces communaux.....	6
3- Sensibilisation et éducation à l'environnement.....	7
4- Restauration de milieux dégradés.....	8
5- Aménagements et protections pour des espèces patrimoniales ciblées.....	9
6- Amélioration des connaissances de la biodiversité sur le territoire.....	10

## 2- 10 retours d'expérience

2-1- Planification et intégration dans les documents d'urbanisme	
▪ <b>Communauté de communes Chinon-Vienne-et-Loire</b> : Prise en compte de la trame boisée et des mares dans le PLUi.....	11
2-2- Gestion et d'entretien des espaces communaux	
▪ <b>Olivet</b> : Gestion différenciée des espaces verts.....	16
▪ <b>Monts</b> : Plan de gestion sur un ENS zone humide.....	20
2-3- La mise en œuvre d'une stratégie foncière ou réglementaire de préservation d'espaces à enjeux	
▪ <b>Benais</b> : création d'une zone de préemption ENS sur une zone humide.....	26
2-4- Restauration de milieux dégradés	
▪ <b>Saint Germain-des-prés</b> : Aménagement d'une zone humide.....	30
2-5- Aménagements et protections pour des espèces patrimoniales ciblées	
▪ <b>Luçay-le-mâle</b> : Protection des cavités à chiroptères.....	34
▪ <b>Mesland</b> : Semis de plantes messicoles.....	37
2-6- Sensibilisation et éducation à l'environnement	
▪ <b>Graçay</b> : Valorisation pédagogique d'une zone humide.....	40
▪ <b>Orléans Métropole</b> : Les 24 heures de la Biodiversité.....	44
▪ <b>Luçay-le-mâle</b> : Parrainage de la rivière par les enfants de l'école.....	48

## 1- Les ABC en Région Centre Val de Loire

### 1-1- Qu'est-ce qu'un ABC ?

Face aux enjeux d'effondrement de la biodiversité et d'artificialisation des sols, le ministère de l'écologie inspiré par des démarches locales, a lancé le dispositif des **Atlas de Biodiversité Communale (ABC)**.

C'est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Elle porte **3 grands objectifs** :

- ❖ Améliorer la **connaissance** de la biodiversité à l'échelle nationale et communale,
- ❖ **Sensibiliser** les habitants, élus et acteurs aux enjeux biodiversité
- ❖ Partager une vision stratégique des enjeux biodiversité sur le territoire avec l'élaboration **d'un plan d'action** opérationnel pour la collectivité

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. Elle s'étale sur 2 à 4 ans.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de plusieurs types de rendus :

- La réalisation **d'inventaires naturalistes de terrain** au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- La production de **cartographie d'enjeux de biodiversité** qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- La production de **publications, rapports ou annexes** relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent,
- La définition d'un **plan d'actions** qui sert de feuille de route à la collectivité pour les années suivant l'ABC et peut lui permettre de candidater au programme **Territoire Engagé pour la nature**

Ces productions doivent être livrées aux élus et rendues publiques autant que possible.

Elles sont réalisées par des structures de types associations ou bureaux d'étude, partenaires ou prestataires de la collectivité. Cela a bien sûr un coût, variable selon les objectifs spécifiques, le territoire et ses enjeux, entre 8 000 et 50 000 euros par commune.

### 1-2- Les spécificités en Région Centre Val de Loire

L'OFB soutient financièrement les ABC depuis 2017.

En région Centre, la Région et le réseau associatif France Nature Environnement Centre val de Loire ont conclu dès le lancement des ABC en 2010, un accord via les Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) outil financier de la Région, portant sur la réalisation d'inventaires de biodiversité communale (IBC).

**Entre 2010 et 2023, la Région a financé 122 IBC. Les financements OFB concernent 117 communes couvertes**, principalement par des projets inter-communaux (Seulement 7 projets communaux).

**ABC et IBC sont enregistrés sur le site national de recensement des ABC** et sont considérés comme une même démarche. Ils seront appelés ABC pour la suite du document.

Le site national de recensement des ABC : <https://abc.naturefrance.fr/>

La carte des ABC sur le portail biodiversité : <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/agir/etre-accompagne/ibc-abc>

### 1-3- Les sources de ce document

Quel est l'impact de ce dispositif sur les pratiques des collectivités en matière de préservation de la biodiversité ? Des démarches d'évaluation se lancent dans certaines régions. Le guide méthodologique national et la grille d'évaluation des projets ont été révisés. Au niveau national la qualité des projets déposés lors des appels à projets s'améliore régulièrement. Le cahier des charges régional rédigé en 2014 est en cours de révision.

Une des manières d'évaluer l'efficacité de la démarche est de **s'interroger sur les actions effectivement mises en place par les collectivités à la suite de la réalisation d'un ABC**. C'est pourquoi nous avons lancé une réflexion sur la recherche de retours d'expériences en la matière. Le sujet a été proposé dans le cadre d'un stage de master II qui a donné lieu à la rédaction d'un rapport accompagné de fiches de retours d'expérience :

HEURION, Camille. Elaboration d'un recueil d'actions mises en place par les collectivités à la suite de la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC) en région Centre-Val-de-Loire. Rapport de stage, Université de Rennes 1, 2023

Le travail réalisé dans le cadre du stage de Camille Heurion a permis d'analyser **28 questionnaires complétés** sur une base de **110 communes interrogées et 75 rapports d'ABC** (principalement des IBC) et de produire les graphiques présentés dans les paragraphes suivant (nombre d'actions citées sur 28 questionnaires).

Le questionnaire a été établi dans le but de **rechercher des retours d'expérience intéressants** à présenter, sur la base d'une typologie issue de l'analyse des préconisations les plus courantes dans les rapports :

- Planification et intégration dans les documents d'urbanisme
- Gestion et d'entretien des espaces communaux
- Sensibilisation et éducation à l'environnement
- Restauration de milieux dégradés
- Aménagements et protections pour des espèces patrimoniales ciblées
- Amélioration des connaissances de la biodiversité sur le territoire

**Les fiches retours d'expériences** proposées dans ce document sont issues de ce travail, mais également **d'entretiens semi-directifs**, menés en visio ou sur place et de **visites de terrain**. Ce document s'adresse aux élus et à tous les acteurs locaux qui souhaitent préserver la biodiversité sur leur territoire et s'interrogent sur les actions qui peuvent être mises en place.

**Ces exemples sont volontairement ciblés sur la préservation d'habitats ou d'espèces remarquables**. L'intérêt de ce recueil est **d'analyser le lien entre la mise à disposition des connaissances en matière de biodiversité et la réalisation d'actions ciblées**.

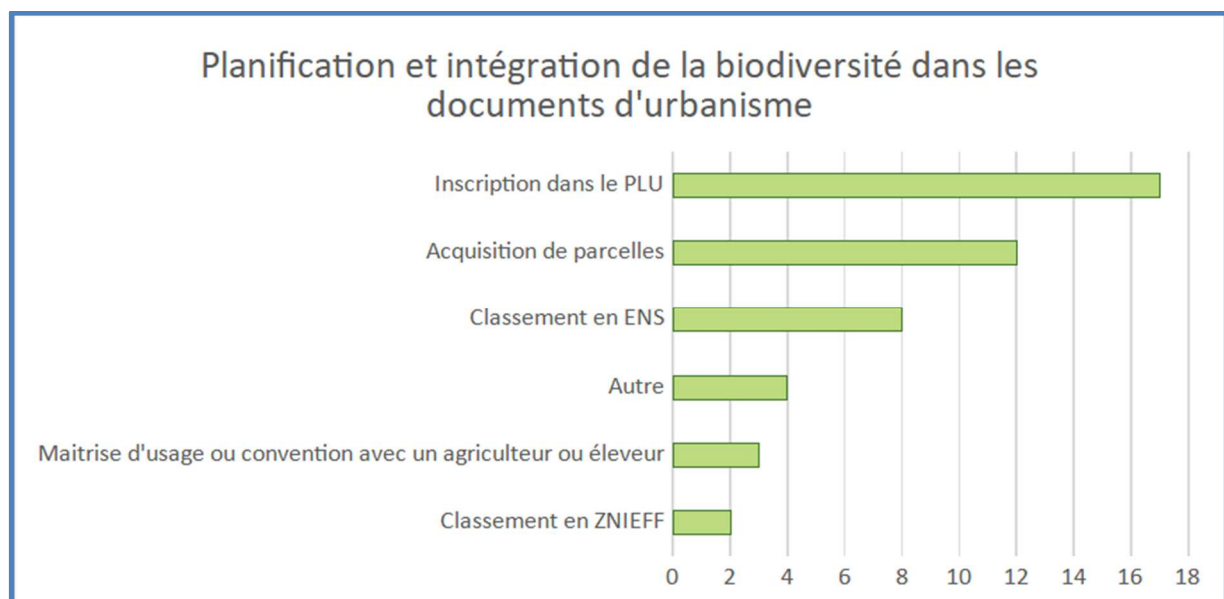
## 1-4- Les actions mises en œuvre par les communes après un ABC

### 1- Planification et intégration dans les documents d'urbanisme

Un des principaux livrables de l'ABC est **l'ensemble des couches cartographiques produites**, permettant la localisation précise des espèces et espaces à enjeux, des secteurs de la trame verte et bleue à restaurer et toutes cartes utiles à la connaissance du territoire. Ces cartes ont vocation à alimenter les documents d'urbanisme, en particulier les PLU. Elles peuvent alimenter les réflexions sur les espaces à préserver (zones N ou A) ou à restaurer, et les espaces intéressants à valoriser pour la commune (fonctions régulatrices, cadre de vie, valorisation pédagogique, culturelle...)

La collectivité peut aussi décider de **se porter acquéreur de certaines parcelles stratégiques**. C'est le cas lors de la mise en place d'un **espace naturel sensible** (outil des conseils départementaux). Sur un périmètre décidé par la commune, les propriétaires qui les souhaitent peuvent vendre directement à la commune (voir fiche de Benais). Cet espace aura notamment une vocation de préservation et de valorisation pédagogique avec ouverture au public.

**Un ABC ne peut être exhaustif**. En fonction des objectifs, il peut être l'occasion de réaliser ou compléter la cartographie précise des mares, des zones humides ou du réseau de haies boisements et d'arbres remarquables à enjeu sur le territoire (trame verte). Cela permet ensuite leur classement soit au titre des espaces boisés classés, soit au titre les « éléments de paysage » Art 123-1-15 7 du code de l'urbanisme (voir fiche Communauté de communes de Chinon). Cela passe par beaucoup de concertation et de communication pour faire de la biodiversité un atout pour le territoire.



Fiches retours d'expérience :

- **Benais** : création d'une zone de préemption ENS sur une zone humide p
- **Communauté de communes Chinon-Vienne-et-Loire** :  
Prise en compte de la trame boisée et des mares dans le PLUi p

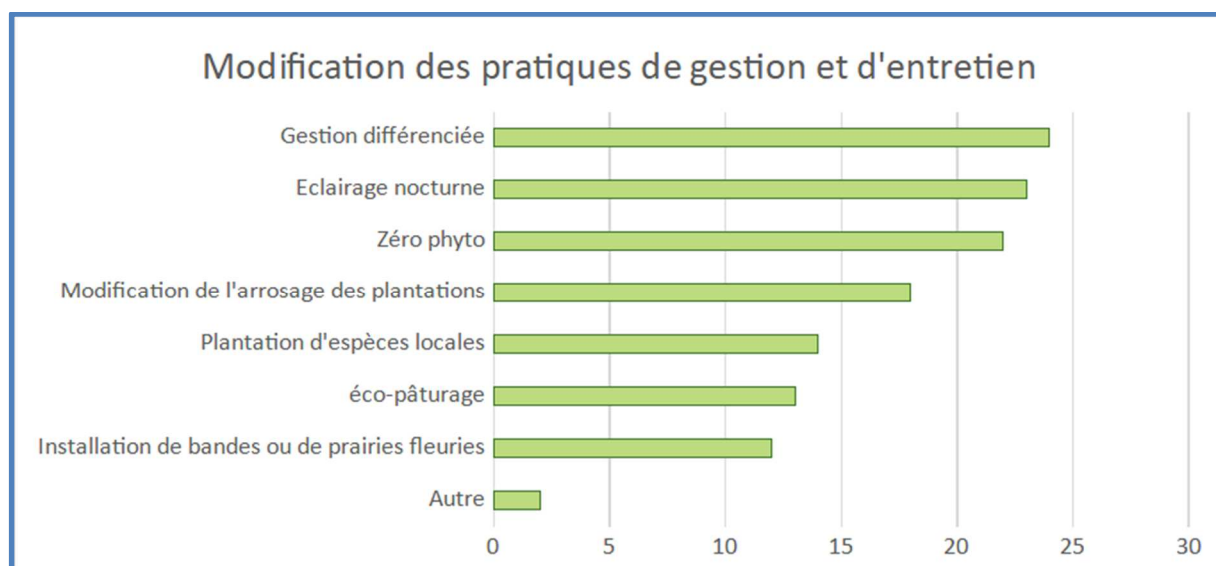
## 2- Gestion et d'entretien des espaces communaux

La très grande majorité des rapports d'ABC préconisent **d'adopter la gestion différenciée** pour les espaces communaux, les bords de routes et de chemins, ou au pied des arbres. Ces recommandations sont en général bien suivies. Ce type de gestion consiste à entretenir un milieu en fonction de sa fréquentation et de son usage. Ainsi, il est conseillé de garder des zones non fauchées ou non tondues dans les espaces les moins fréquentés et de réaliser des fauches tardives, afin de créer des zones refuges pour la faune et la flore et leur permettre d'assurer leur cycle de développement. **Les inventaires botaniques et entomologiques** notamment permettent de repérer les secteurs ou une évolution des pratiques d'entretien pourra être bénéfique.

**L'évolution de la réglementation concernant l'usage des produits phytosanitaires** conduit les communes à travailler différemment. **Le volet sensibilisation de l'ABC peut être l'occasion de transmettre des messages positifs sur ces évolutions** à travers des animations, des plaquettes... (cas des bords de route, cimetières...voir fiche d'Olivet) et de **faciliter la compréhension par les habitants**.

La **gestion des boisements** fait souvent l'objet d'une fiche action à part entière. Cela peut comprendre la libre évolution des boisements, la conservation de vieux arbres ou îlots de sénescence, la diversification des essences et des stades de développement...

Les espaces communaux peuvent également servir de **sites de démonstration** pour des actions innovantes de restauration ou de gestion : restauration de cours d'eau, fauche différenciée, semis de plantes messicoles en partenariat avec des agriculteurs (exemple de Mesland), plantation de végétaux d'origine locale...



Fiches retours d'expérience :

- **Olivet** : Gestion différenciée des espaces verts
- **Monts** : Plan de gestion sur un ENS communal en zone humide

### 3- Sensibilisation et éducation à l'environnement

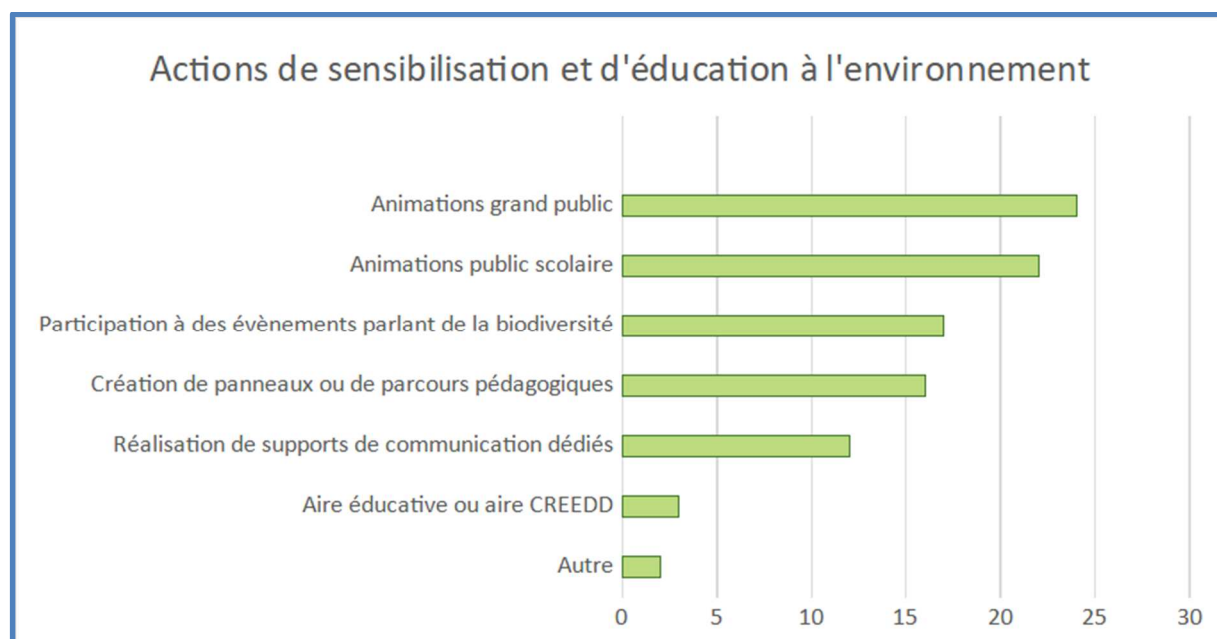
De nombreuses actions de sensibilisation, formation, mobilisation sont menées pendant les 2 à 3 ans de la réalisation d'un ABC IBC. Certaines animations peuvent aussi s'inscrire dans le temps (aires éducatives, évènements festifs annuels...). Certains **supports élaborés pendant l'ABC** (expo, films, panneaux...) seront précieux pour la suite.

Une **aire éducative** peut être financée dans le cadre d'un ABC. Elle peut aussi être mise en place ensuite. C'est un bon moyen de créer du lien entre l'école et le territoire, former les citoyens de demain, associer les parents d'élèves et leur transmettre des informations ...

La **mobilisation d'associations locales et d'acteurs locaux** est aussi une garantie de pérennité des actions. A condition toutefois que les habitants aient accès aux résultats de l'ABC via des supports adaptés.

Une manière de **faciliter l'appropriation par tous les acteurs** est de mettre à disposition du public sur le **site internet de la collectivité** des éléments du rapport et des inventaires, (livrables / supports adaptés au grand public). En 2023 Seulement 38% des collectivités communiquent sur leur site internet les résultats de l'ABC...

**Les actions de communication et sensibilisation** sont précieuses pour expliquer aux habitants les raisons des choix de gestion de la commune, notamment en lien avec les évolutions de la réglementation vis-à-vis des pesticides (par exemple la végétalisation des cimetières). Elles sont nécessaires aussi pour rassurer, par exemple sur le fait qu'une zone de préemption d'espace naturel sensible repose sur le volontariat et n'a rien à voir avec une expropriation.



Fiches retours d'expériences :

- **Graçay** : Valorisation pédagogique d'une zone humide p
- **Orléans Métropole** : Les 24 heures de la Biodiversité p
- **Luçay-le-Mâle** : Parrainage de la rivière par les enfants de l'école p

## 4- Restauration de milieux dégradés

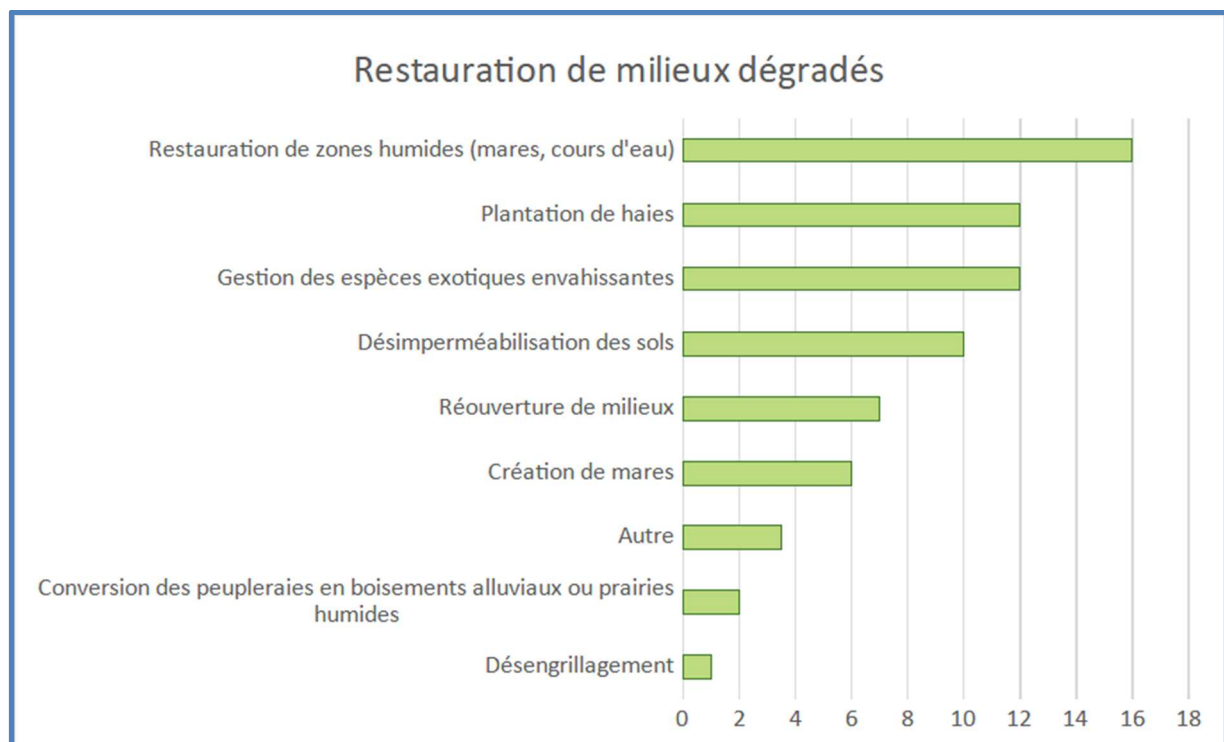
La **restauration des milieux humides** arrive en tête des actions citées par les collectivités et préconisées dans les rapports. Ces milieux concentrent en effet souvent de forts enjeux en termes de biodiversité mais aussi de gestion de la ressource en eau. Beaucoup de collectivités sont concernées par des **contrats territoriaux milieux aquatiques** financés par les agences de l'eau avec des opérations de restauration de cours d'eau ou de zones humides. L'articulation avec l'ABC est alors nécessaire et peut venir en synergie.

Arrive ensuite la **plantation de haies**. L'ABC peut être l'occasion de localiser les secteurs à restaurer en matière de trame verte milieux boisés.

La restauration ou la création de mares est une mesure phare souvent préconisée dans les rapports et les associations régionales maîtrisent le sujet. L'opération **Objectif MARES** de FNE ou les « plans Mares » départementaux permettent de mener chaque année quelques actions en la matière.

La **désimperméabilisations des sols**, bien que peu citée dans les préconisations des prestataires est souvent mise en œuvre, sans doute du fait des incitations financières nationales actuelles sur ce volet.

Les **espèces exotiques envahissantes** sont clairement une préoccupation et beaucoup de communes s'engagent contre le frelon asiatique, pour arracher des stations d'ambrosie, de jussie, ou de berce du Caucase. Les actions les plus pertinentes en la matière restent cependant les **actions de prévention** (faire connaître les espèces problématiques pour éviter de les planter ou de les introduire...).



Fiche retour d'expérience :

- **Saint Germain-des-prés** : Aménagement d'une zone humide



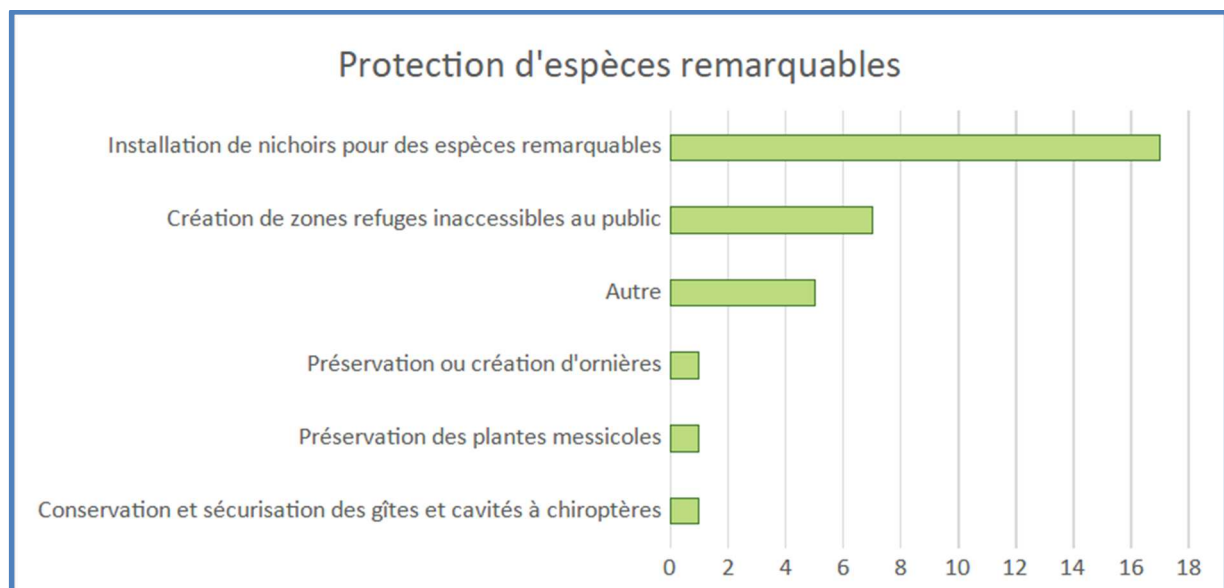
## 5- Aménagements et protections pour des espèces patrimoniales ciblées

L'installation de nichoirs, hôtels à insectes... est souvent réalisée, mais le plus souvent dans une optique de sensibilisation du public. Ces actions n'ont que très peu d'effet sur la biodiversité du territoire. En revanche, tout comme l'installation de ruches ou la plantation de vergers, elles permettent de sensibiliser et mobiliser les habitants.

Certaines espèces sont davantage menacées et nécessitent une attention particulière. L'intérêt de l'ABC est justement de pouvoir **identifier les espèces à enjeux**, pour lesquelles une connaissance fine de la localisation des habitats favorables est nécessaire afin de mettre en œuvre des actions.

**En fonction des territoires** cela peut être le cas de chauves-souris, chouettes effraies, ou encore hirondelles et martinets pour lesquels peuvent être installés des nichoirs spécifiques. Le réseau FNE CVL et la LPO mènent des opérations de sensibilisation sur le sujet (Opération « Un toit pour la biodiversité »). La préservation des ornières pour le Sonneur à ventre jaune ou la participation au Plan National d'Action en faveur des plantes messicoles (fiche de Mesland) en sont des exemples.

La création de **zones refuges** inaccessibles au public a pour objectif de limiter le dérangement de la faune. Cette action doit nécessairement être soutenue par une importante communication afin que les habitants comprennent l'objectif recherché et respectent l'interdiction.



Fiches retours d'expérience :

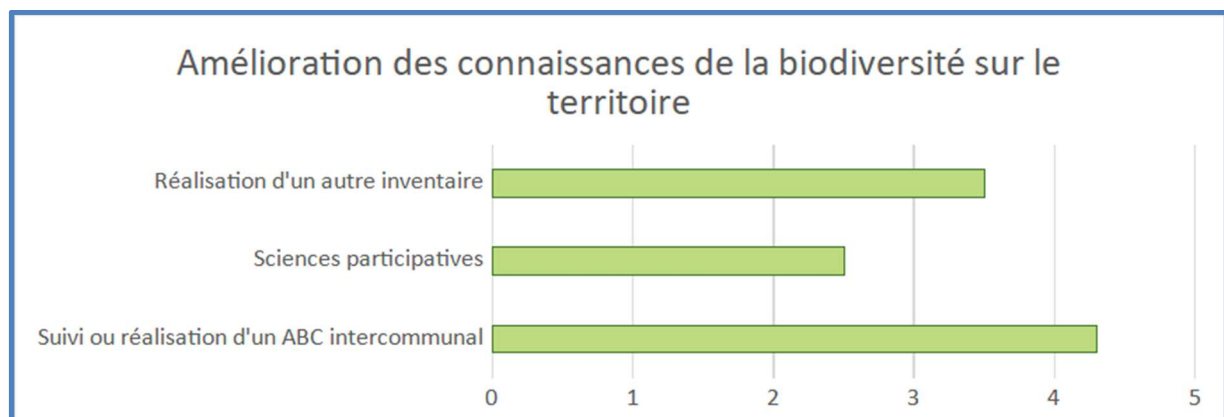
- **Luçay-le-Mâle** : Protection des cavités à chiroptères
- **Mesland** : Semis de plantes messicoles

## 6- Amélioration des connaissances de la biodiversité sur le territoire

Dans le prolongement de l'ABC, les préconisations peuvent porter sur des études complémentaires à mener. C'est rarement le cas, **seulement 15% des rapports évoquent les sciences participatives et 15% le suivi d'espaces naturels**. C'est assez logique du fait que les collectivités sortent d'une étude longue. Pourtant elles savent qu'un ABC n'est jamais exhaustif et que la biodiversité va évoluer dans le temps.

Il arrive en revanche que la commune demande aux partenaires un **complément** concernant un secteur repéré pendant l'ABC et qui nécessite une attention particulière, pour rédiger un **plan de gestion** par exemple. Il s'agit alors d'une action post ABC. Cela a été le cas par exemple à Graçay (voir fiche « restauration de zone humide » à Graçay)

Les collectivités demandent parfois à pouvoir **actualiser l'ABC** quelques années après afin d'évaluer l'impact des actions mises en place. C'est très difficile à l'échelle du territoire d'une commune ou d'une interco, plus facile sur un site de surface limitée. Jusqu'à présent seules les collectivités n'ayant pas encore réalisé d'inventaire ont pu obtenir des financements. En revanche une démarche d'ABC à **l'échelle intercommunale** peut se superposer à une **démarche communale**, les compétences des collectivités et les objectifs n'étant pas les mêmes, ce qui peut permettre dans certains cas d'actualiser les connaissances.



# Préservation de la trame verte et bleue dans le PLUi intégrant les résultats de l'ABC

## 1- Contexte

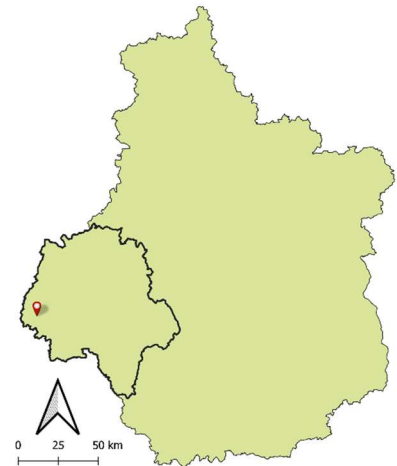
### La Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire (CVL)

#### Fiche d'identité

**Nombre d'habitants :** 23 465

**Nombre de communes :** 19

**Département :** Indre-et-Loire



#### Réalisation de l'ABC

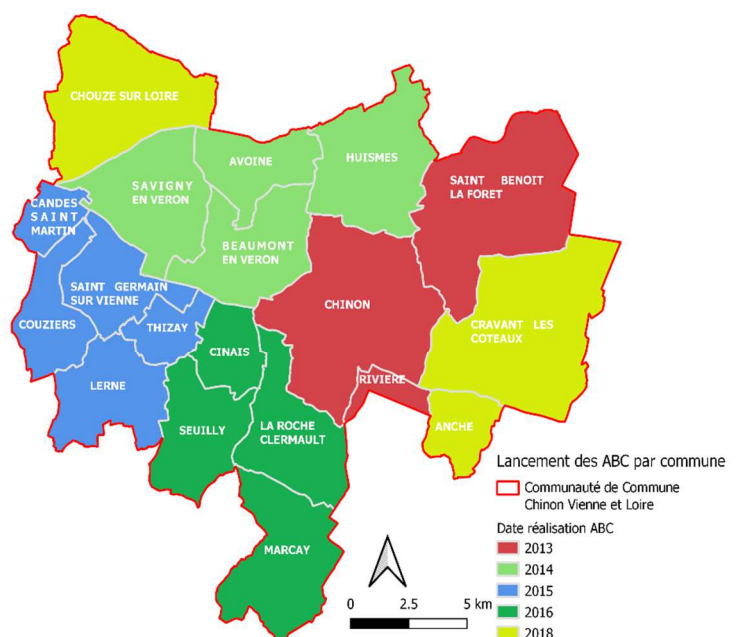
**Date :** 2013-2018

**Prestataire :** CPIE Touraine Val de Loire

**Objectifs recherchés :** Recenser les secteurs à enjeux, cartographier et restaurer la Trame Verte et Bleue. Elaboration d'un PLUi cohérent à l'échelle des 19 communes

La Communauté de Commune fait partie du PNR Loire Anjou Touraine et s'est engagé en 2023 comme Territoire Engagé pour la Nature

Elle est issue de la fusion en 2014 de 3 intercommunalités : la communauté de commune du Véron, la communauté de commune Rivière-Chinon-Saint-Benoît-la-Forêt et la communauté de communes de la Rive Gauche de la Vienne. En 2017, 3 communes rejoignent la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire : Anché, Cravant-les-Côteaux et Chouzé-sur-Loire.



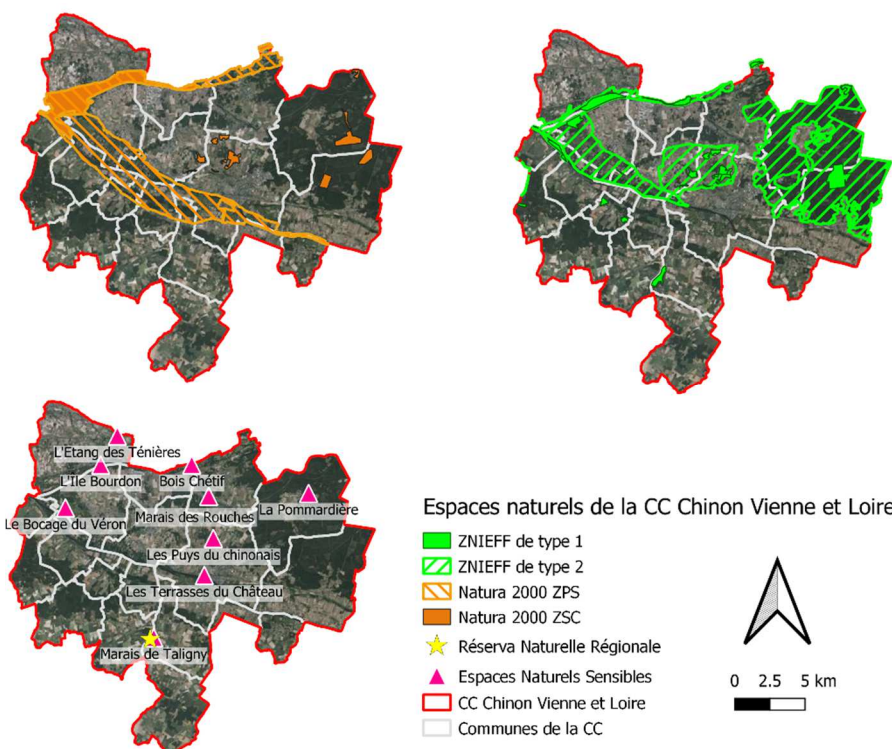
La démarche ABC a été lancée entre 2013 et 2016 par l'intercommunalité. Les communes de Cravant-les-Côteaux, d'Anché et Chouzé-sur-Loire ont réalisé leur ABC après leur entrée dans la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire

**Le territoire est riche en espaces naturels. On retrouve :**

- ☐ Une Réserve Naturelle Régionale : les Marais de Taligny, créée en 2014
- ☐ Des sites Natura 2000 :
  - o 3 ZSC
  - o 2 ZPS
- ☐ Des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :
  - o 12 ZNIEFF de type 1
  - o 4 ZNIEFF de type 2
- ☐ 9 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La Communauté de Commune Chinon, Vienne et Loire est **animatrice et gestionnaire** de plusieurs de ces sites naturels, tels que les ENS des marais des Rouches et du Bocage du Véron, la Réserve Naturelle Régionale du marais de Taligny et le site Natura 2000 des puits du chinonais.

**La révision du PLUi** a été amorcée en 2014 et a été approuvée en 2020. Il s'est appuyé sur les ABC pour connaître les secteurs à enjeu. Il regroupe 1 POS, 8 PLU et 2 PLUi antérieurs.



## 2- Description de l'action

La collectivité a eu recours à différents outils pour préserver et restaurer **le patrimoine boisé**, tout en préservant également la sous trame des milieux ouverts, **les prairies** qui sont aujourd'hui les écosystèmes les plus menacés.

- **Les Espaces Boisés Classés (EBC) :**

Les Espaces Boisés Classés permettent de préserver des bois, des forêts ou des parcs, mais aussi des haies ou des arbres isolés. Ce classement se fait au titre des articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'urbanisme. Il interdit tout changement d'affectation ou d'occupation du sol. Il est possible de classer

en EBC un espace qui n'est pas encore boisé mais qui a vocation à l'être. Les coupes et abattage d'arbres sont réglementées et doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Les boisements concernés dans le PLUi :

- ☐ Boisements d'existence ancienne
- ☐ Boisements présentant un enjeu paysager

Les boisements non concernés dans le PLUi :

- ☐ Boisements issus d'un enrichissement
- ☐ Peupleraies

Cette mesure permet de réaliser si nécessaire une **reconversion en prairies**, qui était la vocation première de ces espaces. Les EBC sont donc passés de 6575 ha dans les anciens documents d'urbanisme, à 3410 ha dans le PLUi de Chinon Vienne et Loire.

---

*3410 hectares en EBC sur la communauté de communes*

---

- **La protection des haies et des arbres isolés**

Le CPIE a réalisé à la demande de la Communauté de Communes, dans le cadre des ABC, un **inventaire des haies** présentes sur le territoire, notamment les haies importantes à sauvegarder. Le classement des haies ainsi reconnues permet de pallier à l'absence de classement sur des secteurs qui ne bénéficient pas de protections réglementaires, comme les sites Natura 2000, les ENS, ou les sites classés.

**Les 2 articles du Code de l'urbanisme** qui permettent la protection des haies, des arbres remarquables ou des allées arborées sont :

**L.151-19**

Eléments paysagers. Motifs culturels, historiques ou architecturaux	Eléments paysagers. Motifs écologiques
---	--

**L.151-23**

**Tout arrachage ou abattage de haies ou d'arbres est soumis à déclaration et à autorisation d'urbanisme.** La suppression d'une haie de plus de 10 mètres doit alors être compensée sur un linéaire équivalent.

---

*687,3km de haies protégées  
21 km d'allées arborées  
2037 arbres d'intérêt patrimonial*

---

- **Plantation de haies**

Le programme de plantation de haies lancée par la Communauté de Communes est un des axes du PCAET 2021 (Plan Climat-Air-Energie Territorial). Il est en lien avec le Plan départemental « l'Arbre dans

le Paysage Rural de Touraine » et est également financé par la Région dans le cadre des CRST. La Communauté de Communes a une convention avec le CPIE qui accompagne les propriétaires, les agriculteurs et les communes sur les conseils techniques de plantation.

**Une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)** a été rédigée afin de donner des indications quant à la plantation de haies et d'arbres, notamment sur les essences à planter en fonction du pH et de l'humidité du sol, tout en favorisant les essences locales.

A la charge de :

**La Communauté de Communes**

**Les propriétaires et agriculteurs**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat des plants</li> <li>• Achat des fourniture (filets, tuteurs, paillage)</li> <li>• Suivi des replantations</li> <li>• Aide pour la rédaction des documents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation du terrain</li> <li>• Plantation des arbres</li> <li>• Entretien</li> </ul>
---	--

---

2021 : 2100m de haies, 231 arbres	
2022 : 3390m de haies, 151 arbres	
2023 : 3898m de haies, 451 arbres	
2024 : objectif 5000m de haies, 500 arbres	
4 communes, 14 agriculteurs, 21 particuliers 2 communes, 8 agriculteurs, 10 particuliers	

---

● **La Trame « Fond de Jardins »**

Afin de préserver la nature « ordinaire », le PLUi intègre une Trame « Fond de Jardins », qui permet d'assurer des continuités écologiques dans les zones urbaines, limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Pour cela, les parcelles supérieures à 200m<sup>2</sup>, en limite de zones agricoles ou naturelles, doivent garder **60% de surfaces non imperméabilisées**. Cela comprend aussi les parcelles sans fond de jardin. Les nouvelles constructions qui ont une emprise au sol de plus de 30m<sup>2</sup> sont interdites dans ces zones. Cette restriction pourra permettre la construction d'abris de jardins ou de garages mais pas de nouveaux logements à l'intérieur.

● **La restauration de mares**

La Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire restaure également la Trame Bleue, en mobilisant les communes membres et en faisant appel au soutien financier du Département via le Plan Mare ou de l'Agence de l'Eau via des appels à projets. Pour 2023, 7 mares vont être restaurées ou créées sur le territoire. Les ABC ont permis de **connaître les emplacements idéals pour creuser de nouvelles mares**. La CC CVL est également accompagnée de la SEPANT, qui aide sur le côté technique

La Communautés de Communes aide les communes volontaires à monter le dossier de subvention. Cette restauration du réseau de mares est subventionnée à 50% par le département. Les 50% restants sont pris à hauteur de 30% par la Communauté de Communes, les derniers 20%, qui représentent environ 1500€, sont à la charge des communes.

## 3- Bilan : les freins et leviers pour l'action

---

### Les freins

Certains habitants ne comprennent pas les mesures de protection des haies et arbres isolés. En effet, ils pensent que ce classement pourrait entraîner une moins-value de leur terrain en cas de vente. Ainsi, ils préfèrent couper les haies avant une vente. De plus, certains notaires, malgré le fait qu'ils soient tenus de le faire, ne le précisent pas aux nouveaux acheteurs. Il arrive donc que ces derniers coupent des haies par méconnaissance du règlement en place.

**La sensibilisation et la pédagogie** sont nécessaires pour arriver à une bonne compréhension de la part des habitants. En effet, en 2007, lorsque le PLUi de la Rive Gauche de la Vienne était en vigueur, le classement de certaines haies et la protection de noyers avait provoqué des réactions opposées et une campagne d'arrachage massif.

Certaines démarches administratives et la demande de subventions prennent beaucoup de temps, ce qui nécessite beaucoup de persévérance et de suivi de la part des élus.

### Les atouts et le rôle joué par les ABC

Les ABC ont permis **d'identifier les secteurs à enjeux vis-à-vis de la Trame Verte et Bleue** et de connaître les secteurs d'intervention prioritaires sur lesquels il est nécessaire de renforcer le réseau bocager et le réseau de mares. L'inventaire des haies réalisé en 2007 par le PNR et la cartographie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du Parc sont venus compléter le travail réalisé par le CPIE

**La communication s'est avérée fondamentale** dans l'acceptabilité du PLUi. La Communauté de Communes a réalisé des **réunions publiques** et a envoyé **5557 courriers aux propriétaires concernés** par la présence d'arbres ou de haies remarquables cartographiés.

Certains élus ont fait part de retours très positifs dans leur commune : des habitants sont allés voir les élus pour faire classer leur haie. Ainsi, le PLUi, actuellement en cours de modification, **prévoit une mise à jour de la cartographie des haies et des arbres remarquables**. Cela permet également de voir si le classement a été bien respecté et de faire un suivi. En effet, il est nécessaire de connaître le linéaire de haies arraché et les mesures compensatoires mises en œuvre. Avec le concours des services techniques, la Communauté de Communes travaille avec l'association Entraide et Solidarité, association d'insertion. La présence de la Réserve de Taligny a aussi été un atout pour sensibiliser les acteurs à la richesse du territoire.

De plus, l'équipe politique était déjà en place depuis longtemps, voire depuis le début des ABC pour certains. Ils ont donc suivi l'élaboration des ABC, et les actions menées par la suite sont donc pour eux **une continuité**. La Communauté de Communes s'appuie sur plusieurs outils et sur plusieurs acteurs partenaires. Ainsi, avoir un **contexte partenarial étoffé** est un réel facteur favorisant pour la bonne conduite des actions, aussi bien techniquement que financièrement.

Un autre facteur favorisant est la **valorisation des actions**. La Communauté de Communes, compétente sur le **volet tourisme**, travaille depuis de nombreuses années pour mettre en lumière ce patrimoine naturel, parfois occulté par le patrimoine bâti très présent sur le territoire. Pour cela, elle s'appuie sur l'aide du PNR et du CPIE pour créer plusieurs **sentiers naturels** situés sur chaque espace naturel par exemple dans la RNR du Marais de Taligny pour 2024.

## La gestion différenciée

### 1- Contexte

## La commune d'Olivet

### Fiche d'identité :

**Nombre habitants :** 21 639

**Département :** Loiret

**A été reconnue TEN** en 2020

### Réalisation de l'IBC :

**Date :** 2018 - 2020

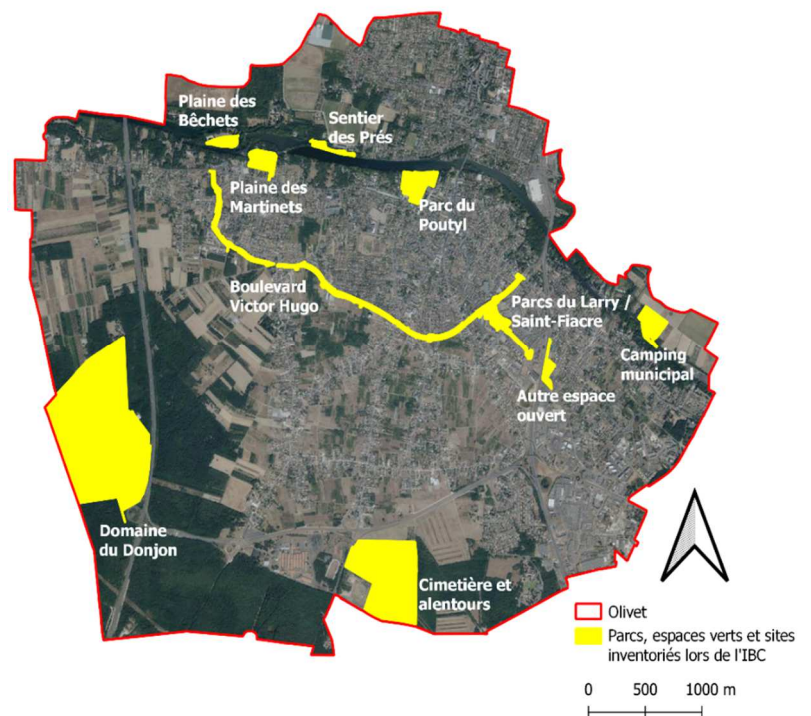
**Prestataire :** Loiret Nature Environnement

**Objectif :** Faire un état des lieux de la faune et de la flore



La ville d'Olivet comprend plusieurs espaces verts. On retrouve par exemple :

- Le parc du Poutyl, le parc du Larry et le parc de Saint-Fiacre situés en plein cœur de ville. Ce sont des parcs très fréquentés notamment l'été.
- Le Domaine du Donjon, qui est un domaine de 83 hectares. Il est composé d'une partie arborée, de plusieurs terrains de sport et d'un centre équestre.
- La Plaine des Béchets, la Plaine des Martinets et le Sentier des Prés, sur les bords du Loiret. Ces plaines de loisirs comprenant des aires de jeux pour enfants s'insèrent dans un environnement préservé.
- Le Boulevard Victor Hugo. D'une longueur d'environ 3km, il possède des trottoirs enherbés sur une grande partie de sa longueur, ainsi que quelques alignements d'arbres. Ils sont composés principalement de pelouses tondues régulièrement.





Depuis 2017, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires. C'est pourquoi l'entretien des espaces verts a dû être adapté. L'équipe des services techniques en charge des espaces verts est composée de 20 personnes.

## 2- Description de l'action

### 2-1 La tonte différenciée :

La gestion différenciée consiste à adapter le mode de gestion d'un espace en fonction de sa vocation, de sa fréquentation et de sa situation. Ainsi, des secteurs peu fréquentés seront entretenus moins fréquemment, ce qui permettra à la faune et la flore de se développer. L'objectif est de concilier la préservation de la biodiversité, en réservant des zones refuge, et la présence de lieux de vie agréable pour les habitants.

Source : Olivet.fr



La gestion différenciée sur le Boulevard Victor Hugo s'est faite par palier. Aujourd'hui, c'est tout le Boulevard qui est concerné. La fréquence de fauche du talus et de tonte du bas-côté a été diminuée. Une zone de végétation est laissée au pied des arbres.

Les autres sites font également l'objet de tonte différenciée, en ne tondant qu'aux abords des chemins et en diminuant la fréquence de tonte. Sur les bords du Loiret, certaines zones ont été délimitées à l'aide de barrières pour interdire l'accès au public et offrir des **zones refuges** à la faune et à la flore. Cela limite le piétinement. Pour le moment, ces secteurs sont de petite taille mais la commune aimerait continuer à développer cette action.

### 2-2 L'éco-pâturage :

L'**éco-pâturage** est également un moyen écologique permettant de « tondre » un espace et ainsi de concentrer les efforts des services techniques sur d'autres secteurs. Les moutons entretiennent donc les prairies, ce qui diminue la consommation de carburant. De plus, leur présence permet de préserver les stations d'orchidées, car ils ne les mangent pas.

Avant l'IBC, il y avait déjà un éco-pâturage en place sur la Plaine des Martinets. Les moutons sont ensuite mis en hivernage sur le cimetière. Depuis l'IBC, un deuxième site est concerné par l'éco-pâturage, le Domaine du Donjon



Source : Olivet.fr

**Quelques chiffres :** Cette action est réalisée en partenariat avec l'entreprise Mouton et Compagnie. Cette entreprise installe les clôtures et s'occupe des animaux. Le coût global de l'éco-pâturage est de 10 000 euros par an, en comptant les parcelles du Donjon et celles de la Plaine des Martinets. Sur le Domaine du Donjon, il y a 2,5 hectares avec les moutons et 4000m<sup>2</sup> avec les chèvres, et cela représente un coût de 7200 euros.

### 2-3 Le paillage :

**Le paillage pour ses massifs** est également un levier pour adapter la gestion des espaces verts. En effet, cette méthode limite le développement des herbes spontanées et permet de garder l'humidité dans les sols, et ainsi de moins arroser.

### 2-4 La lutte biologique :

Laisser des zones ensauvagées dans les espaces urbains est un excellent moyen **d'attirer des insectes auxiliaires**. Ces insectes sont des prédateurs ou des parasites d'insectes dits « ravageurs », qui entraînent des dégâts sur les cultures dans les jardins potagers ou sur les plantations des massifs par exemple. Dans les serres municipales, les agents techniques évitent ainsi le recours aux produits phytosanitaires en faisant de la lutte biologique, c'est-à-dire en utilisant les insectes auxiliaires pour lutter contre les ravageurs.

### 2-5 La communication :

La ville d'Olivet communique sur la gestion différenciée et encourage les habitants à adopter cette gestion. Ainsi, des conseils de bonnes pratiques sont disponibles sur **le site internet de la commune et dans les bulletins municipaux**. Ils portent sur la taille des haies, à éviter au printemps, sur la hauteur de la tonte, ou encore sur la préservation de zones non tondues.

De plus, la commune avait mis en place des **groupes de travail** avec les habitants. Cela leur a permis de se sentir plus informés et plus concernés par la préservation de la biodiversité.

## 3- Bilan : les freins et leviers pour l'action

---

### Les atouts et le rôle joué par les ABC

L'IBC a permis d'accompagner la commune pour déterminer **comment adapter la gestion des espaces publics afin préserver la biodiversité**. Les résultats de l'IBC, ainsi que les préconisations d'actions, ont été **présentés aux agents des services techniques** afin qu'ils puissent modifier leurs pratiques lorsque cela était nécessaires. Près de 80% des préconisations faites par Loiret Nature Environnement ont par ailleurs déjà été suivies.

Les agents des services techniques ont bien accepté ces changements de pratiques. Ils ont compris l'intérêt de la gestion différenciée pour préserver la faune et la flore. Cependant, certaines habitudes restent ancrées dans les pratiques, comme le retrait du lierre sur les arbres par exemple.

L'acceptabilité des habitants autour de la gestion différenciée est parfois compliquée. En effet, les attentes des riverains au départ sont souvent d'avoir un entretien des espaces verts soigné. Il faut donc concilier cet aspect avec le respect de la biodiversité. **La communication par la commune dans le cadre de l'IBC a porté ses fruits**. En effet, suite à la mise en place de la gestion différenciée, il y a eu peu de remarques ou de demandes concernant l'entretien des espaces verts.

La tonte différenciée a permis le développement de plantes sauvages, **apportant un côté esthétique** et apprécié des habitants. Lorsque les agents des services tondent trop tôt, ce sont des habitants qui en font la remarque !

De plus, la gestion différenciée permet également **de faire des économies** car la commune n'achète plus de produits phytosanitaires ou diminue ses frais de carburant, par exemple. Le temps de travail des agents n'en est pas augmenté, il est organisé différemment.

Pendant la réalisation de l'IBC, les services techniques avaient déjà décalé les dates de tontes sur 3 secteurs du Boulevard Victor Hugo afin de laisser les plantes se développer pour que les naturalistes de LNE puissent les identifier.

Les inventaires ont révélé la présence d'une flore patrimoniale sur la commune. Parmi celle-ci, on y retrouve : le Trèfle agglomérée, classé vulnérable ou l'Hélianthème en ombelle classée quasi menacée, dans le cimetière, la Germandrée des marais dans le donjon, ou encore le Soucis des champs et le Miroir de Vénus sur le Boulevard Victor Hugo. On retrouve également 3 espèces d'orchidées : Anacamptis pyramidal, Epipactis helléborine et Orchis bouc.

Extrait du rapport de l'IBC :



**Photographies n°20, 21 et 22** : Trois espèces rares, sans statut de patrimonialité sur la commune d'Olivet : le Miroir de Vénus (20), le Souci des champs (21) et la Potentille droite (22). ©Wikimedia Commons

**L'IBC a eu un rôle majeur dans la légitimité des actions** mises en place. Les habitants comprennent et acceptent la gestion différenciée car ils voient que cela a un impact positif pour la faune et la flore. Il **donne du crédit aux actions réalisées** afin que cela ne soit pas perçu comme un abandon de certains espaces verts, mais bien comme une volonté de protéger la biodiversité de la commune.

## Les freins

La principale difficulté que rencontre la commune est **le coût de certaines actions**. En effet, sur les 20% des préconisations qui ne sont pas encore suivies, ce sont des actions qui nécessitent un budget plus conséquent. Par exemple, les panneaux pédagogiques n'ont pas encore été installés.

# Amélioration de la gestion et valorisation d'un espace naturel sensible

## 1- Contexte

### La commune de Monts

#### Fiche d'identité :

**Nombre habitants :** 7704

**Département :** Indre et Loire

**Concernée par des périmètres de protection :**

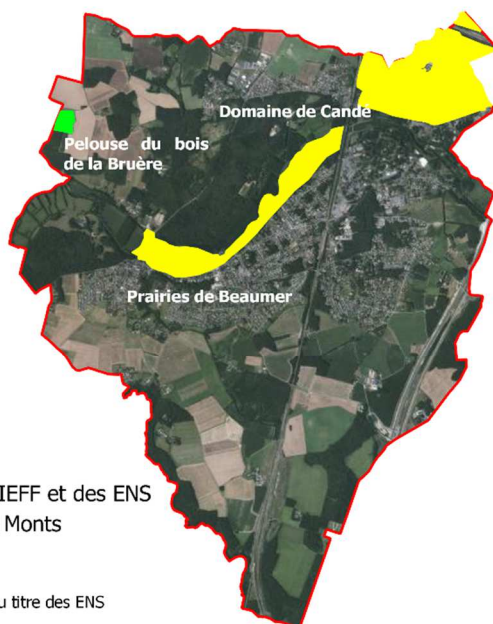
ZNIEFF et ENS

#### Réalisation de l'IBC :

**Date :** 2014 - avril 2016

**Prestataire :** SEPANT

**Objectif :** Connaître la biodiversité présente sur la commune pour construire un plan de gestion et de valorisation de l'ENS des Prairies de Beaumer



Localisation des ZNIEFF et des ENS sur la commune de Monts

- ▭ Commune de Monts
- ▭ ENS ou zone de préemption au titre des ENS
- ▭ ZNIEFF de type 1

0 1 2 km

La commune de Monts comprend 2 ENS : le Domaine de Candé, au Nord-Est de la commune, de gestion départementale, et les Prairies de Beaumer.

Les prairies de Beaumer sont en zone de préemption au titre des ENS depuis 1981. La gestion est assurée par la commune depuis 2003, mais sans réel plan de gestion jusqu'en 2019.

On retrouve également une ZNIEFF de type 1 à l'ouest de la commune. Il s'agit d'une pelouse sèche qui abrite un grand nombre d'orchidées.

## 2- Description de l'action

### 2-1 Mise en place d'un plan de gestion

#### Le Plan de gestion

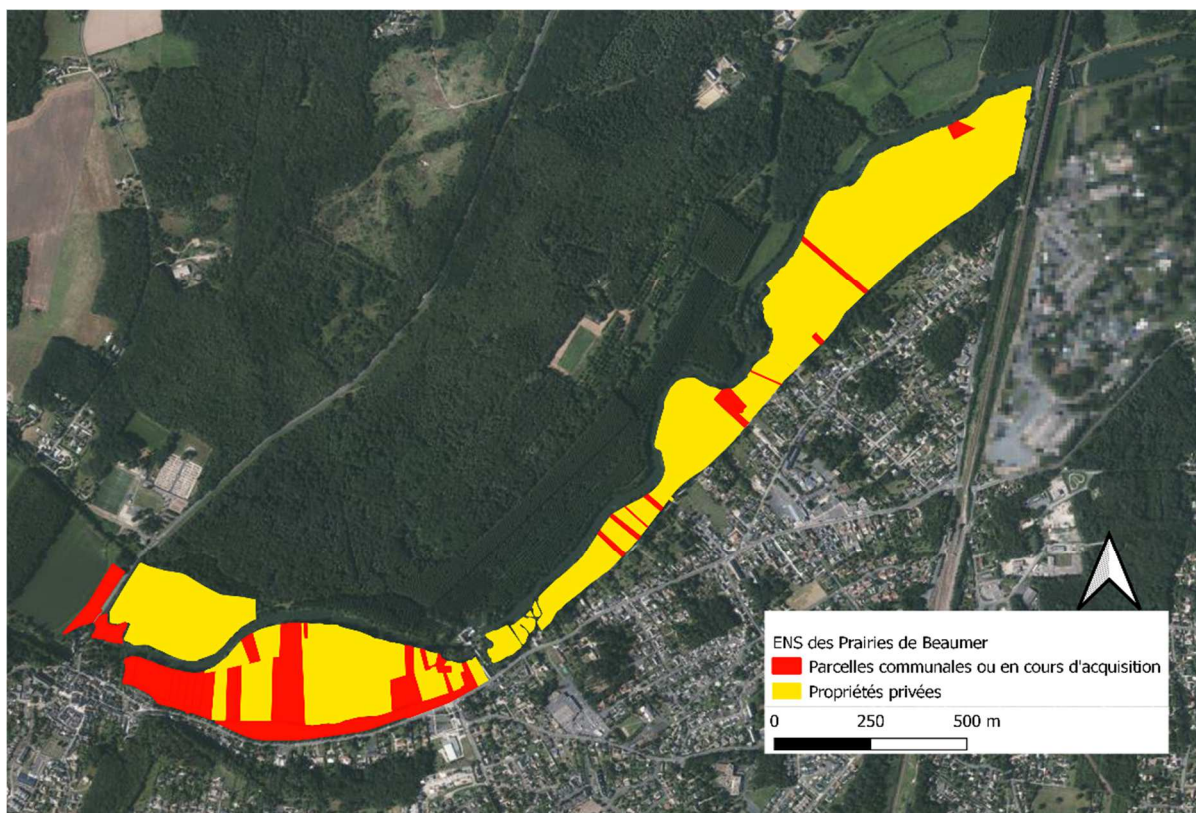
L'entreprise Thema Environnement a rédigé le plan de gestion en 2019 **en s'appuyant sur les résultats de l'IBC**. La réalisation du plan d'action a coûté 13 133, 75 euros HT, subventionné par le département à hauteur de 50%. Les actions nécessaires à la gestion du site sont subventionnées jusqu'en 2025 car le plan de gestion est basé sur 5 ans. Chaque année, la commune met environ 60 000 euros pour la gestion de l'ENS.

#### Surface et coût :

La surface de l'ENS des Prairies de Beaumer fait près de **54 hectares**. Une partie des parcelles (environ **10,5 hectares**) sont la propriété de la commune de Monts, tandis que d'autres parcelles sont des propriétés privées, souvent clôturées et avec parfois des constructions implantées.

Depuis 2021, **2,1 hectares** ont été acquis par la commune de Monts sur l'ENS. L'acquisition a coûté 32 644 euros, subventionnée à hauteur de 80% par le conseil départemental, au titre des ENS.

La commune continue sa démarche d'acquisition foncière. En effet, l'ENS est concerné par un **périmètre de préemption**, c'est-à-dire que la commune est prioritaire pour l'achat des parcelles lors de la vente de celles-ci.



### Perspectives de gestion :

Une fois les parcelles acquises, la commune de Monts **adopte une gestion différenciée** (plus ou moins intensive en fonction des usages de la zone concernée) et **enlève les grillages et les clôtures**. L'acquisition de parcelles sur l'ENS a donc **un impact positif sur les continuités écologiques**, en supprimant les obstacles à la dispersion et en laissant des zones refuge pour le développement de la faune et de la flore.

Ainsi, les zones de l'ENS très fréquentée, près des tables de piques niques ou le long du parcours pédagogique sont régulièrement entretenues, tandis que les zones moins fréquentées font l'objet d'une fauche tardive. Un partenariat entre la commune et l'association de pêche AAPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) permet un entretien pérenne des bords de l'Indre. En effet, la commune met à disposition les bords de l'Indre, et en contrepartie, les pêcheurs entretiennent les berges en débroussaillant à 1 ou 2 mètres du bord.

La commune continue sa démarche d'acquisition foncière. Une peupleraie non entretenue est notamment en cours d'acquisition et est destinée à être **reconvertie en prairies de fauche**. En effet, la reconversion de peupleraies est un enjeu paysager et écologique important, notamment pour la diversité floristique. L'objectif à long terme est d'avoir une unité foncière suffisamment importante pour que la commune puisse mener des actions plus globales sur le site.

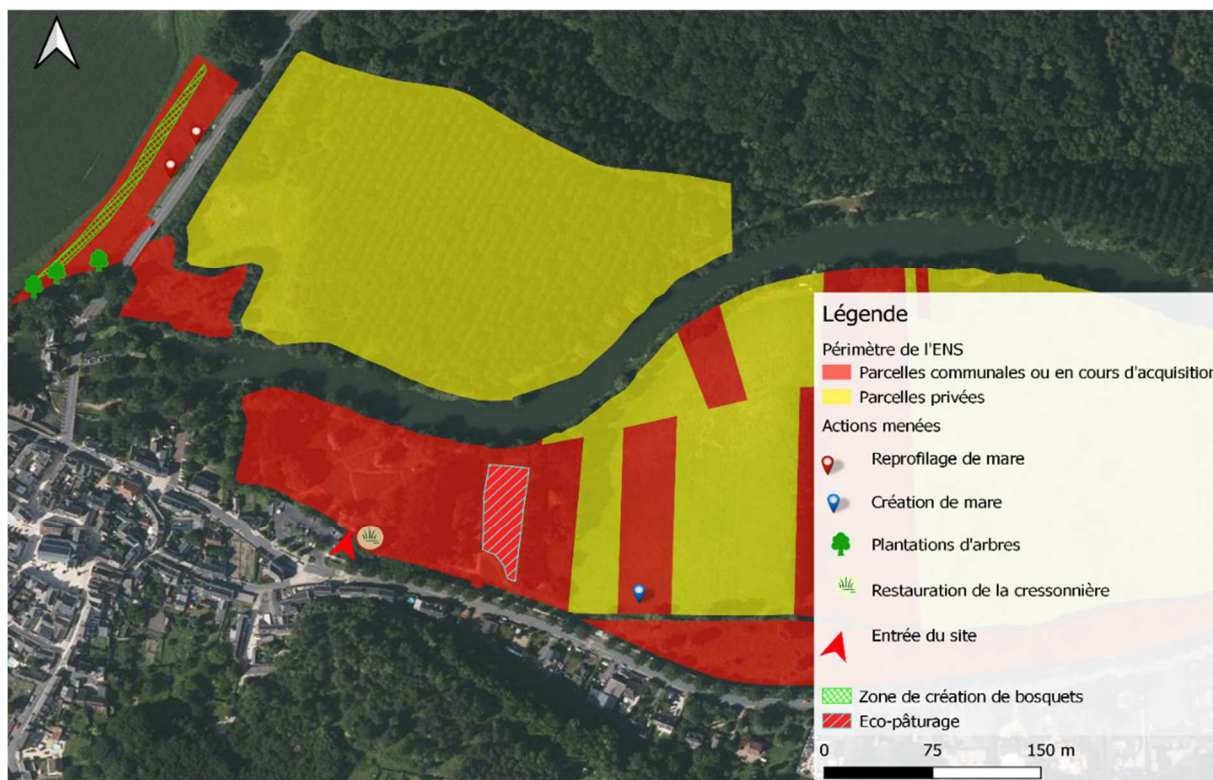
## 2-2 Restauration des mares et de la cressonnière, et création d'une nouvelle mare

Dans le cadre du plan de gestion, en 2021, la commune a **creusé une nouvelle mare** et a entamé des **travaux de restauration de la cressonnière**, qui était alors totalement bouchée et dont l'eau ne s'évacuait plus. En 2022, elle a fait restaurer 2 mares en 2022, présentes en bordure ouest de l'ENS. La restauration de ces mares portait sur le reprofilage, donc le fait d'adoucir les pentes des berges. Ces 2 mares sont en bordure ouest de l'ENS.

### Coût :

La création de la nouvelle mare et la restauration de la cressonnière ont coûté respectivement 4800 euros et 2500 euros. Ces 2 actions ont été subventionné par le département à hauteur de 50%, ont été réalisés par l'entreprise Environnement 41 et des fiches de gestion ont été élaborées par la SEPANT dans le cadre du Plan Mare du département. Ces fiches de gestion expliquent l'entretien nécessaire à faire au cours des années suivant travaux. La restauration par reprofilage des 2 mares à l'ouest de l'ENS a coûté 600 euros, subventionné à 40%. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Environnement 41.





## 2-3 Plantation de bosquets

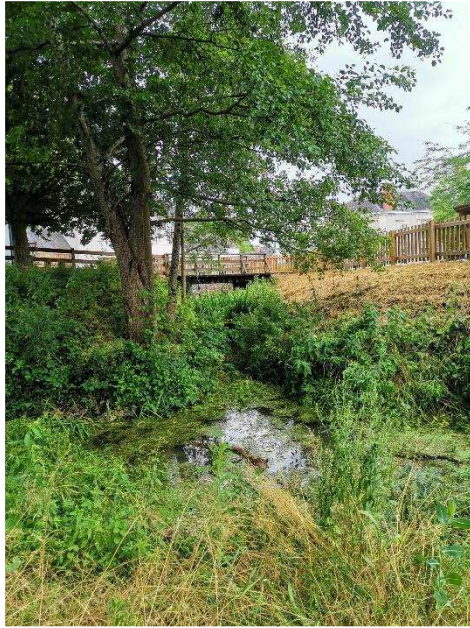
En 2022, 12 lots de 4 à 5 boutures ont été plantés à l'ouest de l'ENS, en bordure de parcelle agricole. Chacun de ces lots est composé notamment de noisetier, cornouiller sanguin, sureau et prunellier. 3 arbres ont été plantés en bord de l'Indre. La plantation a coûté 1250 euros

L'objectif à moyen terme est de laisser les bosquets se développer naturellement, de façon à ce que cela devienne à terme **une haie naturelle, entre l'ENS et la parcelle agricole.**

## 2-4 Valorisation de l'ENS et accueil du public

### Animations

Chaque année, plusieurs animations sont organisées par la SEPANT. 4 animations ont eu lieu en 2021, 5 en 2022 et 3 en 2023. Ces animations, gratuites, permettent à tous les habitants de découvrir la faune et la flore sur l'ENS. D'autres animations sont aussi prévues pour le grand public au cours de l'année. Il faut compter 4 400 euros pour 12 animations. Les animations ne sont pas subventionnées par le département.



### **Eco-pâturage**

Depuis 2021, une parcelle de 2000m<sup>2</sup> est entretenue par pâturage extensif. Cet éco-pâturage a avant tout une visée pédagogique en servant de support pour des animations sur la tonte, avec les enfants des 2 écoles de la ville. 4 moutons et un agneau de race Solognote sont donc présents sur l'ENS. Ces moutons viennent de l'entreprise Bêle Pâturage, société d'éco-pâturage et d'entretien d'espaces verts

**Coût** : L'installation des clôtures pour 2000m<sup>2</sup> et le cabanon pour abriter les moutons a coûté 4070 euros. L'installation des clôtures et du cabanon est subventionnée à hauteur de 40% par le département. La gestion de l'éco-pâturage a été délégué à Bêle Pâturage, notamment pour l'entretien des moutons. Cette gestion coûte 1300 euros par an.



### **Panneaux pédagogiques**

Des panneaux pédagogiques sont implantés depuis 2018 sur le site. Ils ont été conçus par la SEPANT et portent sur la faune et la flore présente, les milieux naturels et leurs intérêts. Un panneau supplémentaire va être installé au niveau de l'entrée de l'ENS, sur le parking des Fontaines. Ce panneau présentera de façon générale l'ENS. Il sera d'environ 1m20 x 1m20

**Coût** : Le panneau d'information général qui sera situé à l'entrée de l'ENS coûte 5500 euros. Ce coût représente à la fois la conception de la charte graphique et la réalisation du panneau.

### **Réhabilitation du chemin et installation de barrière**

Le « chemin vert » est en bordure de l'ENS et longe les parcelles privées de la partie Est du site. Cependant, il est difficilement empruntable, notamment l'hiver. La volonté de la commune est d'en faire un itinéraire pédestre et cyclable, accessible toute l'année. En 2021, des travaux de réhabilitation de ce chemin ont commencé.

**Coût** : La réhabilitation du chemin vert s'est faite en 2 parties. Le premier tronçon est d'une longueur d'environ 250-300m et le deuxième tronçon d'environ 600m. Le premier tronçon, réalisé en 2021 a coûté 21 454,68 euros et a été subventionné à 40% par le Département. Le second tronçon est en cours de réhabilitation, et coûte 70 476,30 euros. Les travaux de réfection du chemin sont réalisés par l'entreprise TP Ferré. La construction et l'installation de garde-corps a coûté 6800 euros, subventionné à 40% par le département



## 3- Bilan : les freins et leviers pour l'action

### Freins :

La principale difficulté pour l'acquisition de parcelles est de s'entendre sur les prix de vente, notamment dans la partie de l'ENS dans laquelle se trouvent les constructions. En effet, certains vendeurs proposent parfois des prix bien supérieurs au prix du m<sup>2</sup> en zone naturelle. De plus, certains propriétaires de parcelles dans l'ENS appliquent des pratiques défavorables à la biodiversité.

Outre les difficultés rencontrées lors de l'acquisition de parcelles sur le prix des parcelles, les principaux freins sont financiers et humains. En effet, beaucoup d'actions nécessiteraient un suivi pour améliorer les connaissances sur le milieu et voir les impacts de la gestion en place. Cependant, il n'y a pas de budget pour le suivi des actions.

La commune ne rencontre pas vraiment de difficultés techniques, car elle passe par des entreprises et prestataires extérieurs, pour les travaux de grosse ampleur ou pour rédiger des fiches de gestion.

En termes d'acceptabilité sociale, la gestion différenciée sur les espaces verts de la commune est parfois compliquée à faire comprendre aux habitants. Certaines personnes jugent l'espace « pas entretenu ». Cependant, cette vision négative de la gestion différenciée ne se retrouve pas dans l'ENS car les gens y voient avant tout un espace naturel.

### Atouts :

Le fait que l'ENS soit de gestion communale et non pas départementale est une fierté pour les élus. Depuis quelques années, la volonté de gérer l'espace et « d'en faire quelque chose » se développe. La commune a d'ailleurs la **volonté de communiquer davantage sur l'ENS** et l'environnement en général, qui se manifeste notamment à travers le plan de communication en cours de réflexion et sur le fait de mieux identifier l'ENS des Prairies de Beaumer. En effet, de nombreux habitants n'ont pas connaissance de ce qu'est un ENS. De plus, l'ENS des Prairies de Beaumer n'est pour le moment pas indiqué sur la carte des ENS d'Indre-et-Loire.

### Rôle de l'IBC :

**L'IBC est avant tout un document de travail** pour les élus et les employés de la commune, sur lequel ils s'appuient lors de la réalisation d'actions. « Ce sont des documents d'étude, des documents de travail qu'il faut faire vivre ». Dans le cas de Monts, la commune a demandé à ce que l'IBC se concentre plus spécialement sur la vallée de l'Indre et en particulier les prairies de Beaumer.

**Il a permis principalement de préparer la rédaction du plan de gestion** grâce à :

- La cartographie détaillée des habitats et un diagnostic de leur état de dégradation et évolution
- La mise en évidence de l'importance du site dans le réseau de la TVB
- Des pistes pour les actions de restauration (gestion différenciée, fauche tardive, mise en place de pâturage...) et la valorisation pédagogique dans le cadre d'une labellisation ENS
- La localisation de 2 mares à restaurer sur le site pour conforter le réseau de mares de la commune. L'IBC présente une cartographie sur tout le territoire de la commune **et ce réseau est actuellement insuffisant pour garantir la pérennité des populations d'amphibiens rares recensés durant l'IBC)**

# Création d'un espace naturel sensible

## 1- Contexte

### La commune de Benais

#### Fiche d'identité :

**Nombre habitants :** 962

**Département :** Indre et Loire

Fait partie du **PNR Loire-Anjou-Touraine**

**Concernée par des périmètres de protection :**

ZNIEFF et Natura 2000

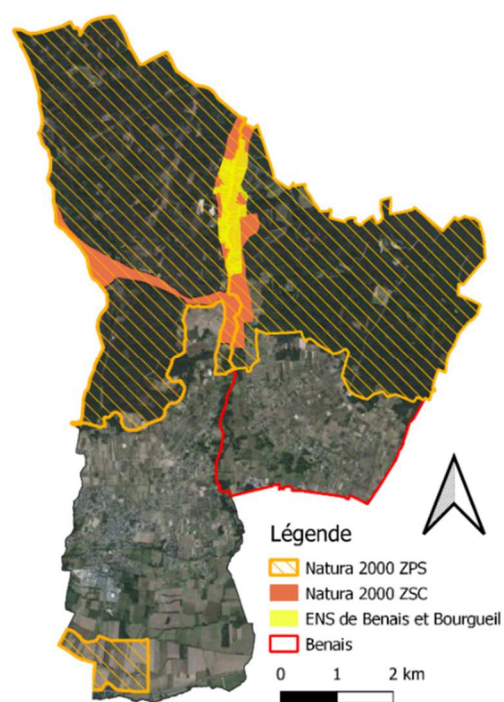
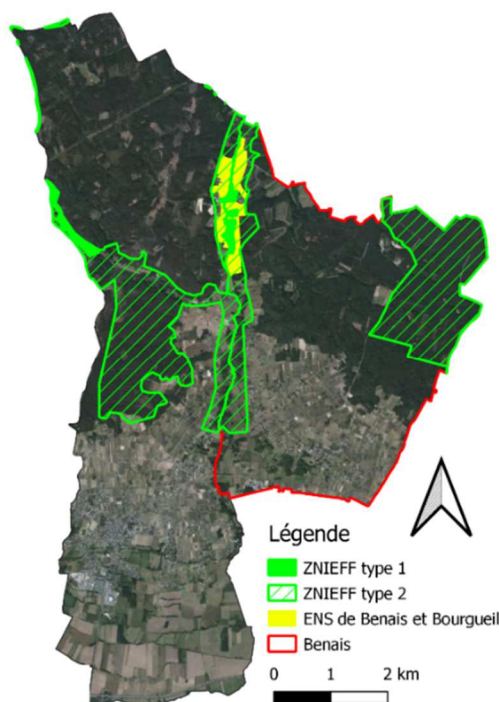
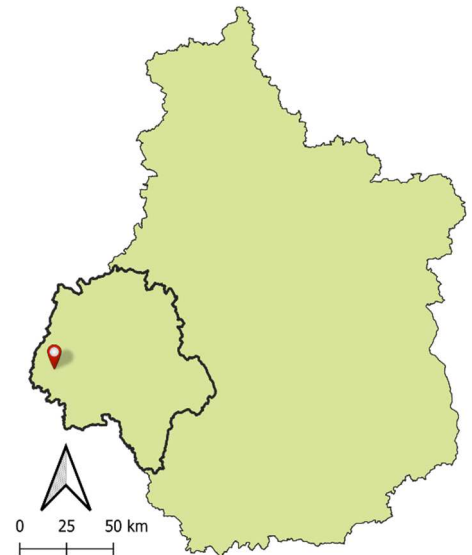
#### Réalisation de l'IBC :

**Date :** 2014-2015

**Prestataire :** LPO

**Objectif :** Faire un état des lieux de la biodiversité sur la commune

La commune de Benais est déjà reconnue pour son intérêt écologique. En effet, on retrouve de **nombreux périmètres de reconnaissance d'espaces naturels qui se superposent.**



**3 ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) sont présentes sur la commune

- ZNIEFF de type 2 Bois et Landes de Saint-Martin, à l'est de la commune,
- ZNIEFF de type 2 Vallée du Changeon, qui se poursuit sur la commune de Bourgueil. Mosaïque de milieux, avec des tourbières, des prairies humides, des marais, des forêts et des landes. Englobe la ZNIEFF suivante.
- ZNIEFF de type 1 Prairies humides du Changeon à Saint-Gilles, avec présence de l'Azuré de la Sanguisorbe, mais aussi du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et du Nacré de la Sanguisorbe (*Brenthis ino*)

**2 zones Natura 2000** sont aussi présentes sur les 2 communes

- **La ZPS** (Zone de Protection Spéciale de la Directive Oiseaux) Lac de Rillé et Forêts Voisines d'Anjou et de Touraine, s'étend sur plus de 43 000 hectares et sur 17 communes de l'Indre-et-Loire et sur 11 communes du Maine-et-Loire.
- **La ZSC** (Zone Spéciale de Conservation de la Directive Habitat-Faune-Flore) Complexe du Changeon et de la Roumer, s'étend sur 4 564 hectares. Elle comprend une importante mosaïque d'habitats dont des forêts alluviales, des marais, des prairies calcaires et des landes humides. Elle accueille également des espèces patrimoniales, telles l'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*) ou le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*).

**Ces périmètres n'offrent pas de protection règlementaire.** Seul **Natura 2000** facilite l'accès à des financements pour mettre en place des bonnes pratiques. C'est pour valoriser ces sites que la commune de Benais, en partenariat avec la commune de Bourgueil a souhaité intervenir davantage sur le secteur de la Vallée du Changeon **par la création d'un Espace Naturel Sensible (ENS)**

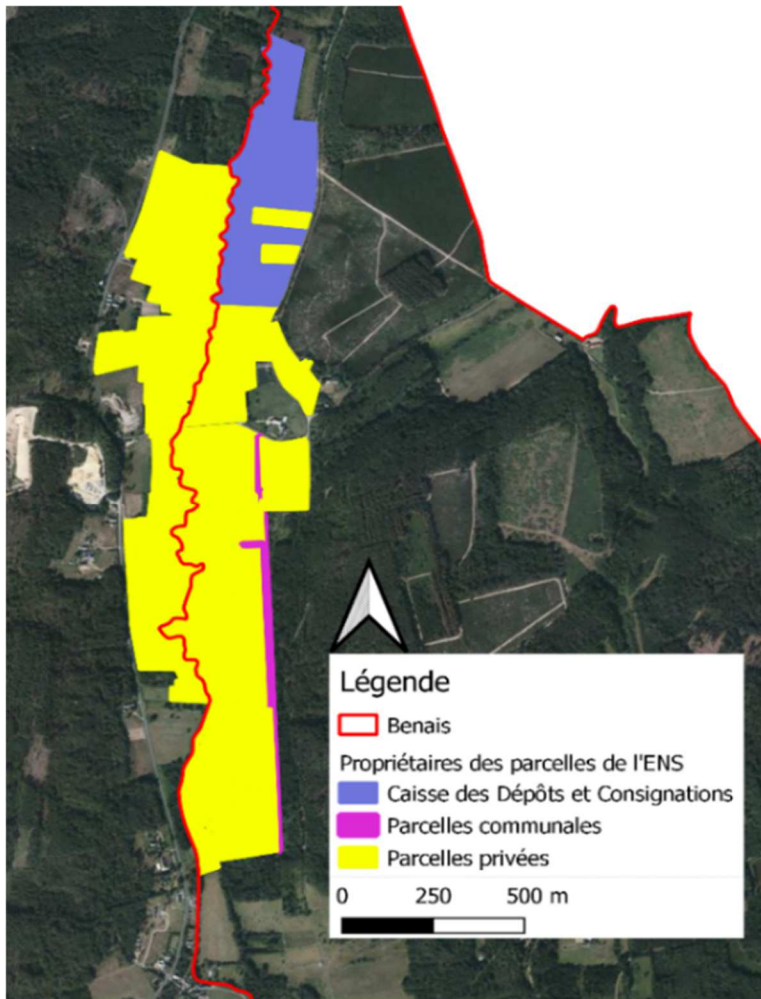
## 2- Description de l'action

---

Un ENS est un outil de protection des espaces naturels. Cet outil permet aux Départements d'établir un **périmètre de préemption**. Ce droit de préemption peut être exercé par le Département directement ou par les communes. La gestion est ensuite assurée par le biais de **conventions d'usage** avec les propriétaires publics ou privés. De plus, une commune ayant la gestion de l'ENS peut demander des subventions au département pour réaliser des actions nécessaires à l'entretien du site et à son ouverture au public.

**L'ensemble de l'ENS et de la zone de préemption fait 75,2 ha**, répartis sur les 2 communes. La surface concernée sur la commune de Benais est de 49,52 hectares et celle sur Bourgueil et de 25,67 hectares.

**La commune possède 5 parcelles** qui ont pu être classées en ENS et qui représentent 0,91ha. Ces parcelles sont des chemins d'accès en bordure de l'ENS. 2 parcelles au nord (11,86ha) appartiennent à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le reste du périmètre de préemption concerne des parcelles privées et représente 62,23ha.



**La fermeture des milieux suite à l'abandon pastoral** et l'extension des peupleraies ont contribué au déclin des populations locales de **l'Azuré de la Sanguisorbe**.

Le sud de l'ENS est principalement occupé par des **friches et de vieilles peupleraies peu entretenues**. On y retrouve une présence importante de **Robinier faux-acacia**, considérée comme une espèce envahissante. Le nord est quant à lui plutôt occupé par des peupleraies encore exploitées. Seule une parcelle est exploitée à des fins agricoles et bénéficie des MAEC. Du côté de Bourgueil, on retrouve davantage de prairies.

La création de l'ENS a été validée par le Conseil départemental le 31 mars 2023. Le classement de l'ENS a nécessité 2 ans de discussion.

La commune a réalisé en parallèle une **étude des biens sans maître** à l'échelle de toute la commune avec la SAFER. Cela a permis d'identifier les propriétaires des parcelles abandonnées. Par la suite, 2 solutions s'offrent à la commune :

- Retrouver les ayants-droits, qui reprendront leurs droits et leurs devoirs
- Si les ayants-droits ne sont pas retrouvés, la commune deviendra propriétaires



Cette étude a coûté 30 000 euros et a débuté en 2021. Cela n'a cependant pas encore permis l'acquisition de parcelles par la commune sur le périmètre de l'ENS.

Les perspectives prioritaires seraient de faire de la sensibilisation auprès des habitants, afin qu'ils adoptent de bonnes pratiques pour la conservation de l'Azuré de la Sanguisorbe et qu'ils entretiennent leurs parcelles. L'ENS pourrait également être matérialisé par des panneaux.

## 3- Bilan : les freins et leviers pour l'action

### Lien avec l'IBC

L'IBC réalisé sur la commune de Benais entre 2014 et 2015 a permis d'inventorier **des espèces patrimoniales rares à préserver. C'est par exemple le cas pour l'Azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*)**. Ce papillon menacé est classé vulnérable sur la liste rouge nationale et en danger critique dans la région Centre Val de Loire. Les communes de Benais et de Bourgueil accueillent la seule station en Indre-et-Loire. La **Sanguisorbe officinale**, sa plante hôte, se retrouve dans les prairies humides, et en particulier dans la vallée du Changeon. *Extrait du rapport de l'IBC*

### Azuré de la sanguisorbe

*Maculinea teleius*

#### Description

Ce papillon du genre *Maculinea* possède une biologie particulière ; les chenilles se développent sur la Sanguisorbe officinale puis se laissent transporter par une fourmi du genre *Myrmica*, afin de terminer leur croissance au sein d'une fourmilière. Il se retrouve donc préférentiellement près de sa plante « hôte », sur des prairies humides de fauche, le long de ruisseaux ou de tourbières. Ce lépidoptère se rencontre de la France au Japon, mais est extrêmement localisé dans l'ouest de l'Hexagone et en région Centre-Val de Loire. Cet isolement, ainsi que les menaces qui pèsent sur son habitat lui valent d'être protégé, classé « vulnérable » en France et « en danger critique » en région Centre-Val de Loire.



© Julien PRESENT/LPO Touraine

### Importance de la sensibilisation :

**Un courrier a été envoyé aux 36 propriétaires** concernées par le périmètre de préemption sur la commune de Benais, afin de les informer de la création de l'ENS. Ce courrier demande également aux propriétaires d'adopter des pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que la conversion des peupleraies ou la préservation des corridors. La commune a convié les propriétaires à la réunion publique avec les élus de Bourgueil et le Conseil départemental. La création d'un périmètre de préemption a en effet tout d'abord été mal comprise. Les propriétaires avaient peur de l'expropriation. Cependant, la communication effectuée a porté ses fruits et la création de l'ENS est beaucoup mieux comprise maintenant.

### Importance des partenariats

La commune a été aidé par le Département et le **PNR Loire Anjou Touraine** pour le classement de l'ENS. Le Département subventionne l'acquisition de parcelles à hauteur de 80%. Le PNR est animateur du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » et a déjà entamé des actions de préservation sur le secteur. Il a aidé dans la réflexion d'une stratégie de conservation plus efficiente. Avec l'association **Caudalis**, il effectue le suivi de l'espèce.

**Le Conservatoire d'Espace Naturel (CEN)** a acheté une parcelle sur la commune de Bourgueil, à côté de la parcelle sur laquelle on retrouvait beaucoup d'Azuré de la Sanguisorbe.

# Renaturation d'une zone humide sur une ancienne peupleraie

## 1- Contexte

---

### La commune de Saint-Germain-des-Prés

#### Fiche d'identité :

**Nombre habitants :** 1 904

**Département :** Loiret

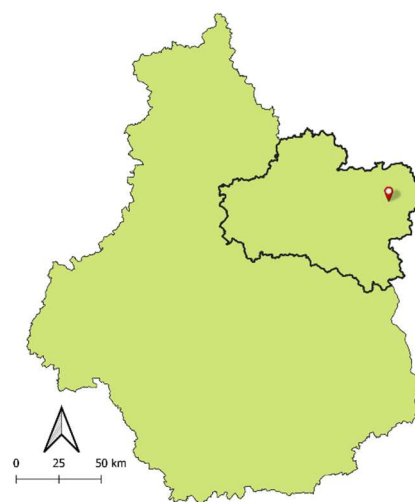
**A été reconnue TEN** en 2020

#### Réalisation de l'IBC :

**Date :** 2020-2021

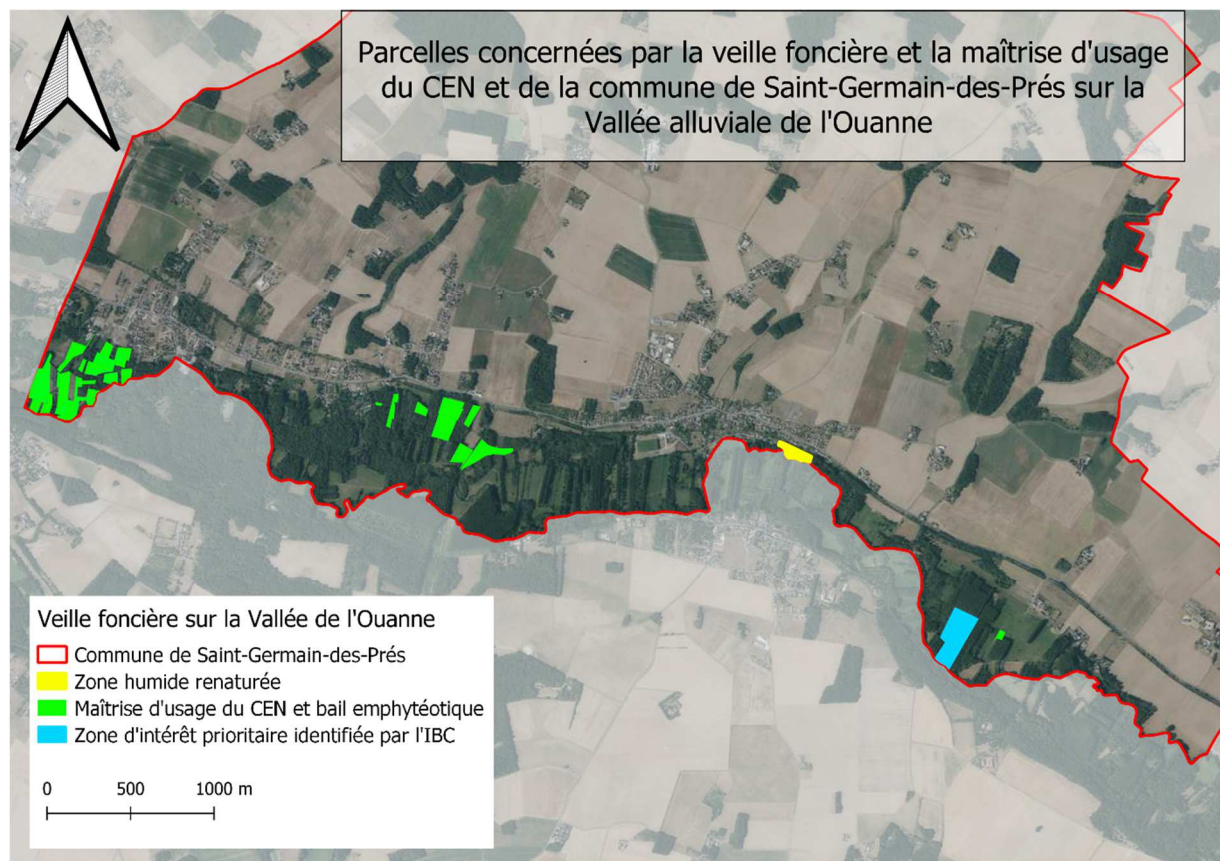
**Prestataire :** Loiret Nature Environnement

**Objectif :** Connaître l'impact des pratiques de gestion déjà en place sur la biodiversité



La commune est traversée par la **Vallée de l'Ouanne**, qui représente un ensemble de **80 hectares de zones humides et d'habitats divers**, comme les prairies humides ou les forêts alluviales. Cette vallée est répartie sur 5 communes : Amilly, Gy-les-Nonains, Saint-Germain-des-Prés, Château-Renard, Conflans-sur-Loing.

La commune travaillait déjà en partenariat avec le **Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)** avant l'IBC. En effet, la commune de Saint-Germain-des-Prés a mis à disposition certaines parcelles le long de la vallée de l'Ouanne via des baux emphytéotiques. De plus, le CEN a une démarche de maîtrise d'usage et d'acquisition foncière importante sur la Vallée de l'Ouanne. Des chantiers d'entretien des prairies humides et leur réouverture ont été organisés par la municipalité, le CEN et les chasseurs de la commune en 2021.



## 2- Description de l'action

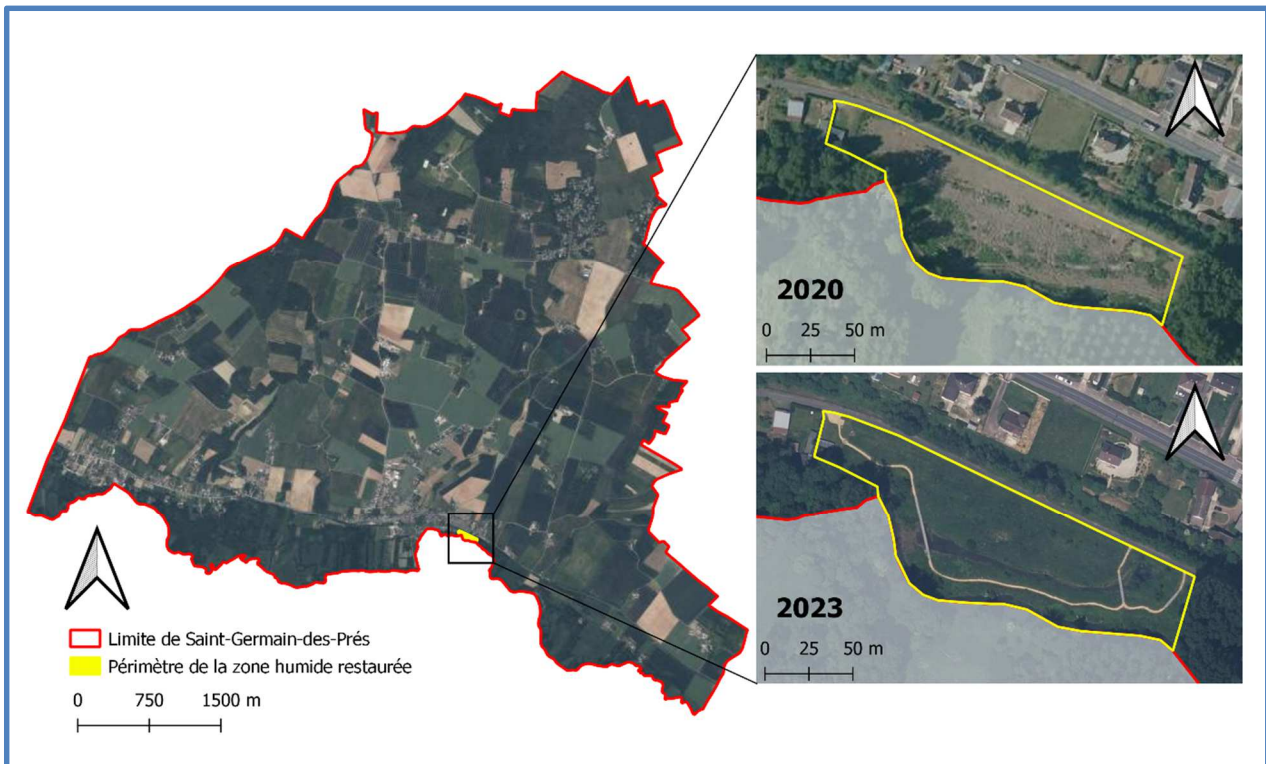
En 2020, la commune a souhaité racheter une parcelle qui longe l'Ouanne. Cette ancienne peupleraie, d'une surface d'environ 1 hectare, avait été exploitée à la fin de 2019 et n'avait pas été replantée. Lors de l'achat, la parcelle était devenue une friche. La volonté de la commune de Saint-Germain-des-Prés était de **renaturer la zone humide** qui avait été asséchée pour la plantation de la peupleraie et de la réaménager pour l'ouvrir au public. Ce projet a pu bénéficier de subventions à hauteur de 80% par le biais des CRST de la Région et des fonds FEDER. Le coût total du projet, en comptant l'acquisition de la parcelle et l'aménagement du site, était de 110 000 euros.

Du fait de passages d'engins mécaniques répétés pour l'exploitation de la peupleraie, le sol était fortement déstructuré. La commune a retiré les arbres et branches au sol et les a broyés. Il y avait également plein de branches et de débris présents dans les noues, ce qui les empêchait d'assurer leur fonction écologique. La commune les a retirés et a dessouché le site. 2 broyages par an sont encore réalisés pour éviter la repousse des peupliers.

**La noue ainsi dégagée et la mare ont été curées et remises en état.** Le travail de curage a été réalisé par une entreprise car la commune ne disposait pas du matériel nécessaire. Un travail de replantation a également été réalisé par les services communaux, notamment **une haie** d'environ 200 mètres de

long, comprenant près de 2000 arbres et arbustes. Des plantes aquatiques ont également été plantées dans la noue, dans la frayère et dans la mare, afin d'aider à repeupler plus vite. La commune a aussi réalisé un travail **d'arrachage des pousses d'Acer negundo**, qui est une plante invasive.

La commune est en cours de réflexion quant à la future gestion du site avec 2 solutions possibles : passer une convention avec un agriculteur pour faucher tardivement et récupérer le foin, ou installer un écopâturage.



**Le parcours pédagogique** permet de sensibiliser les habitants à l'intérêt de préserver les zones humides et leur faire connaître des milieux telles que les roselières ou les zones de fraye. Il est composé de 4 panneaux portant sur les milieux naturels et la biodiversité et 1 grand panneau récapitulatif. Des bornes audios sont également disponibles en différentes langues pour les personnes malvoyantes. Le sentier est accessible à tous., y compris aux personnes à mobilité réduite, notamment avec l'aménagement de passerelles de bois.

**Coût :** installation des 5 panneaux 13 200 euros - 4 petits panneaux 2400 euros chacun - grand panneau récapitulatif 3600 euros - Bornes audios 2400 euros chacune. Conception et mise en page par la commune et impression par une entreprise extérieure.





### 3-Bilan : les freins et leviers pour l'action

L'IBC a intégré des prospections sur cette ancienne peupleraie en cours de renaturation au moment de la démarche d'inventaire. Cela a permis de découvrir que le site était utilisé **comme territoire de chasse pour les chauves-souris, notamment la Noctule de Leisler et la Noctule commune**, qui sont des espèces quasi-menacées dans la Région. La mare est également un lieu de reproduction pour la **Grenouille agile et le Triton palmé**. Des plantes rares y ont été également trouvées, comme la Crépide fétide, le Chardon à petites fleurs ou encore le Carex maigre. Cette parcelle était donc particulièrement intéressante et le CEN a été sollicité.

L'IBC a également **préconisé des pratiques de gestion et d'entretien** :

- La fauche tardive du site et la valorisation possible du foin par un éleveur.
- L'entretien de la ripisylve sur les bords de l'Ouanne pour permettre l'installation de ligneux, tels que les saules, les aulnes ou les frênes.
- La restauration de la mare, afin de lui rendre sa fonctionnalité

Des partenariats avec le CEN et l'EPAGE du Loing (Établissement Public de l'Aménagement et de Gestion de l'Eau) ont été établis, afin de bénéficier également de leur expertise technique.

**La présence d'élus moteurs** sur la commune est la principale raison de la réussite des projets menés sur la commune. En effet, soucieux de préserver la biodiversité, ils donnent aux employés communaux les moyens pour agir. De plus, la commune communique beaucoup auprès de ses habitants, au travers des bulletins municipaux et de panneaux explicatifs.

Peu de difficultés sont rencontrées dans la mise en place d'actions post-IBC. **L'aspect budgétaire** est cependant parfois un frein. En effet, si certaines actions ont un coût accessible pour une petite commune, comme la lutte contre les espèces envahissantes, d'autres, comme l'acquisition foncière, nécessitent un budget plus conséquent.

# Préservation des cavités à chiroptères

## 1- Contexte

### La commune de Luçay-le-Mâle

#### Fiche d'identité :

**Nombre habitants :** 1 385

**Département :** Indre

**TEN** (Territoire Engagé pour la Nature) depuis 2019

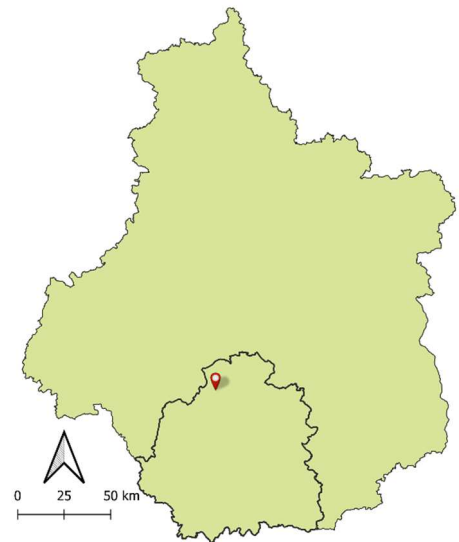
**Concernée par des périmètres de protection :** ZNIEFF

#### Réalisation de l'IBC :

**Date :** Septembre 2014 – Mars 2016

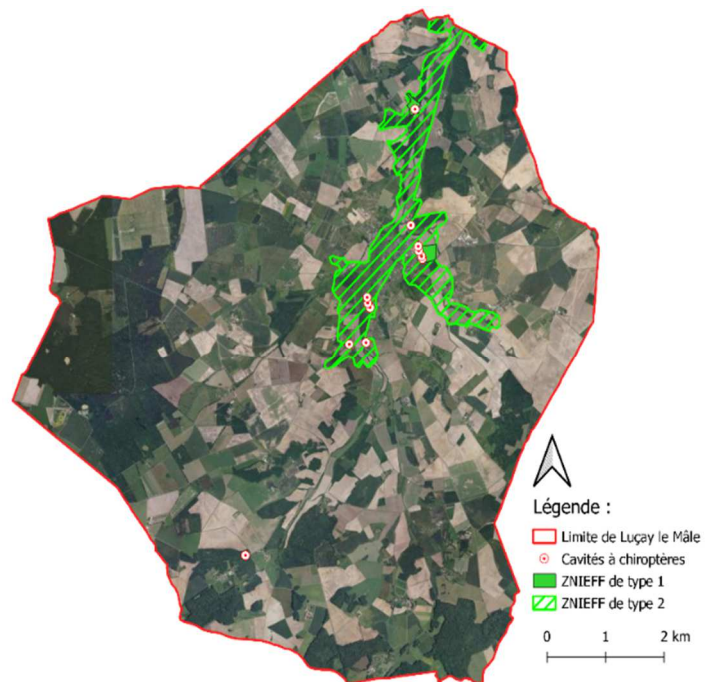
**Prestataire :** Indre Nature

**Objectif :** Faire un état des lieux de la biodiversité sur la commune



La commune de Luçay-le-Mâle est concernée par 2 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) connues depuis 2008

- ❑ **ZNIEFF de type 1 : Cavités d'hivernage de Chiroptères des vallées du Modon et affluents.** Cette ZNIEFF concerne 39 hectares et 3 communes : Luçay-le-Mâle, Lye et Faverolles. Accueillent près de 10% de la population de chiroptères en région Centre Val de Loire
  
- ❑ **ZNIEFF de type 2 : Zone d'hivernage de Chiroptères des vallées du Modon et affluents.** Cette ZNIEFF, plus large, concerne 2051 hectares et 5 communes : Luçay-le-Mâle, Lye, Villentrois-Faverolles-en-Berry, Couffy et Veuil



LOCALISATION DES PRINCIPALES CAVITES A CHIROPTERES ET PERIMETRE ZNIEFF

La commune de Luçay-le-Mâle contient de nombreux sites d'hivernage et de cavités favorables pour les chiroptères. **Ces cavités sont issues de l'extraction de pierre** et ont pendant longtemps servi de champignonnière. Elles ne sont plus exploitées aujourd'hui et servent essentiellement à du stockage. Sur les 25 espèces de chauves-souris recensées sur le département, 15 sont présentes à Luçay-le-Mâle.

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en France. 6 d'entre elles sont classées « Quasi-menacées » sur la Liste Rouge Régionale et 3 sont classées Quasi-menacées sur la Liste Rouge Nationale. Des comptages sont effectués régulièrement depuis 2008 par l'association Indre Nature. **En 2015, lors de l'IBC, ils ont permis de recenser 1003 individus.** Cela représente 11% des effectifs départementaux, Luçay-le-Mâle est la 3<sup>e</sup> commune de l'Indre à accueillir le plus de chauves-souris hivernantes. Sur la quinzaine de cavités à chiroptères présentes sur la commune, 3 sont des sites d'importance régionale : La cavité de Vaugedin, la cavité des champignonnières, à l'entrée du bourg, et la cavité d'Oublais.

A la suite de l'IBC, la commune a été labellisée **Capitale française de la biodiversité en 2018** et s'est engagée dans **Territoire Engagés pour la Nature en 2019**. Sa reconnaissance a été renouvelée en 2022. Elle s'est tournée vers l'OFB pour trouver des financements pour mettre en œuvre les actions préconisées par l'IBC.

## 2- Description de l'action

---

Luçay-le-Mâle en partenariat avec l'association Indre Nature ont répondu à l'appel à projet du MobBiodiv'Restauration 2020, afin de proposer un aménagement des cavités à chiroptères conforme aux propositions de l'IBC.

### Exemple d'aménagement réalisé :

**Enjeux :** La Cave des Châlons, aux Champignonnières, est un des sites les plus importants de la commune. Elle contient près de 30 kilomètres de galeries et accueille 11 espèces de chauves-souris. Cette ancienne champignonnière est le second site du département pour l'accueil du **Petit rhinolophe**. En effet, ce site accueille 10% des effectifs départementaux pour cette espèce quasi menacée dans la région Centre Val de Loire (plus gros site du département)

**Travaux effectués :** Des grilles ont été posées sur les entrées principales. Des résultats sont déjà visibles. En effet, depuis l'installation de la grille, les effectifs sont passés de 400 à 520 individus sur ce site.



GRILLE DEVANT LA CAVE DES CHALONS PERMETTANT LE PASSAGE DES CHIROPTERES

**Coût :** 3 portes en fer, avec des barreaux qui laissent passer les chauves-souris 14 000 euros. (Réalisation et pose). Réalisé par une entreprise locale spécialisée. La préservation des sites d'hivernage, de reproduction et d'alimentation des chauves-souris représente un peu plus de 40% du

coût du projet présenté dans le cadre de l'appel à projet 2020 MobBiodiv'Restauration, soit 22100 euros sur 2022-2023. Comprend la pose des grilles et les opérations de suivi.

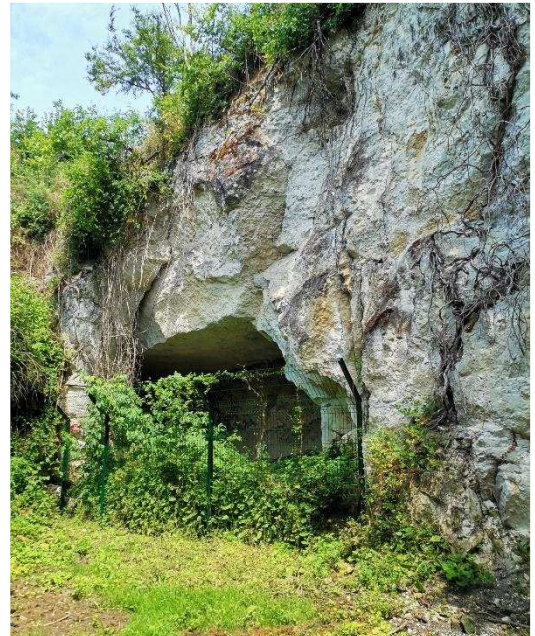
**Actions complémentaires :** Une convention entre Indre Nature et les propriétaires des sites à cavités a été établie. Cela permet d'assurer la tranquillité des chauves-souris présentes. Ces sites font l'objet de comptages depuis 2008. Cependant, bien que les sites d'hivernages de chiroptères soient déjà bien connus, il y a peu de données sur de potentiels gîtes de parturition sur la commune. Aussi, un travail d'identification d'éventuels sites de reproduction, en associant et en informant les habitants de la commune, doit également être mené

### 3- Bilan : les freins et leviers pour l'action

---

**Acceptabilité de ces actions par la population :** La préservation et l'accueil des chauves-souris mobilise assez bien les habitants. En effet, lors de l'IBC, une sortie a été organisée avec Indre Nature pour permettre aux habitants de découvrir les chauves-souris et la vie nocturne en général. Malgré la mauvaise réputation de ces petits mammifères, la sortie a attiré plus de 80 personnes. De plus, les propriétaires des sites suivis acceptent et comprennent bien les suivis des effectifs de chiroptères et la mise en place de grilles pour protéger et sécuriser ces cavités.

**Rôle et suites de l'IBC :** Ces sites étaient déjà connus lors de la réalisation de l'IBC. **L'IBC a permis d'effectuer un recensement plus complet** et de proposer une fiche de préconisations concernant les cavités à chiroptères : **aménagements nécessaires, sites à sécuriser pour éviter des entrées indésirables.**



UNE DES ENTREES DE LA CHAMPIGNONNIERE  
SECURISEE PAR UN GRILLAGE

Une des préconisations majeures de l'IBC était aussi de **recenser et de protéger les puits d'aération dans le PLU**. Ces puits sont en effet indispensables au maintien des colonies de chauves-souris car leur présence est dépendante de l'hygrométrie

**L'IBC s'écrit dans un partenariat de longue date avec la commune de Luçay-le-Mâle et Indre Nature.** En effet, la commune avait engagé un travail en 2014 sur le 0 pesticide, et s'était fait accompagner d'Indre Nature. Luçay-le-Mâle a également appuyé la démarche ABC auprès de la communauté de communes Ecueillé-Valençay. La révision du PLU est actuellement en cours et mobilise les résultats de l'IBC. La commune a également monté un dossier pour étendre le périmètre Natura 2000 « Site à chauves-souris de Valençay-Lye » aux sites de Luçay-le-mâle. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

## Action en faveur de la conservation des plantes messicoles (Plan national d'action)

### 1- Contexte

#### La commune de Mesland

##### Fiche d'identité :

**Nombre habitants :** 570

**Département :** Loir-et-Cher

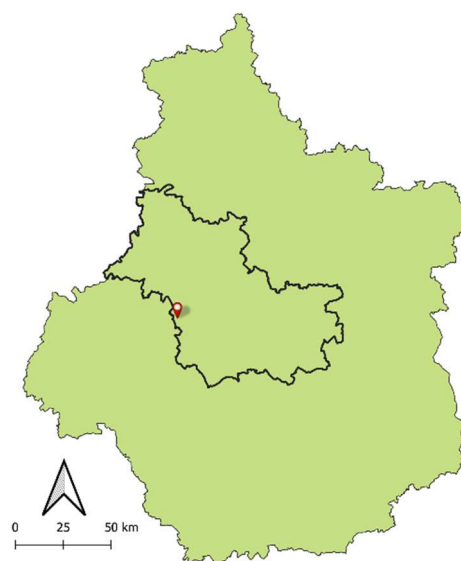
Reconnue **TEN** depuis 2021

##### Réalisation de l'IBC :

**Date :** Avril 2019 - Décembre 2021

**Prestataire :** CDPNE

**Objectif :** Améliorer les connaissances sur la biodiversité du territoire



La volonté de la commune de réaliser un IBC s'explique par le **peu de connaissance sur la biodiversité** communale et sur les enjeux écologiques. Assez peu étudié, le territoire ne présente pas de patrimoine naturel reconnu ou de périmètre de protection d'espaces naturels. Les élus avaient donc à cœur d'améliorer les connaissances, mais également de faire participer le public et école.

**Lors de l'IBC des plantes messicoles ont été retrouvées sur la commune.** Ces plantes sont associées aux cultures et croissent naturellement dans les moissons. Un grand nombre d'entre elles est menacé du fait des modifications et de l'intensification des pratiques agricoles.

**Le PNA Plantes Messicoles est mis en œuvre depuis 2012.** En région Centre-Val-de-Loire, c'est le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), soutenu par la DREAL Centre-Val-de-Loire, qui anime la déclinaison régionale de ce plan. Il vise à développer des actions pour améliorer la connaissance de ces espèces. Les plantes messicoles sont catégorisées en 3 catégories en fonction de leur priorité de conservation (niveau 1, 2 et 3).

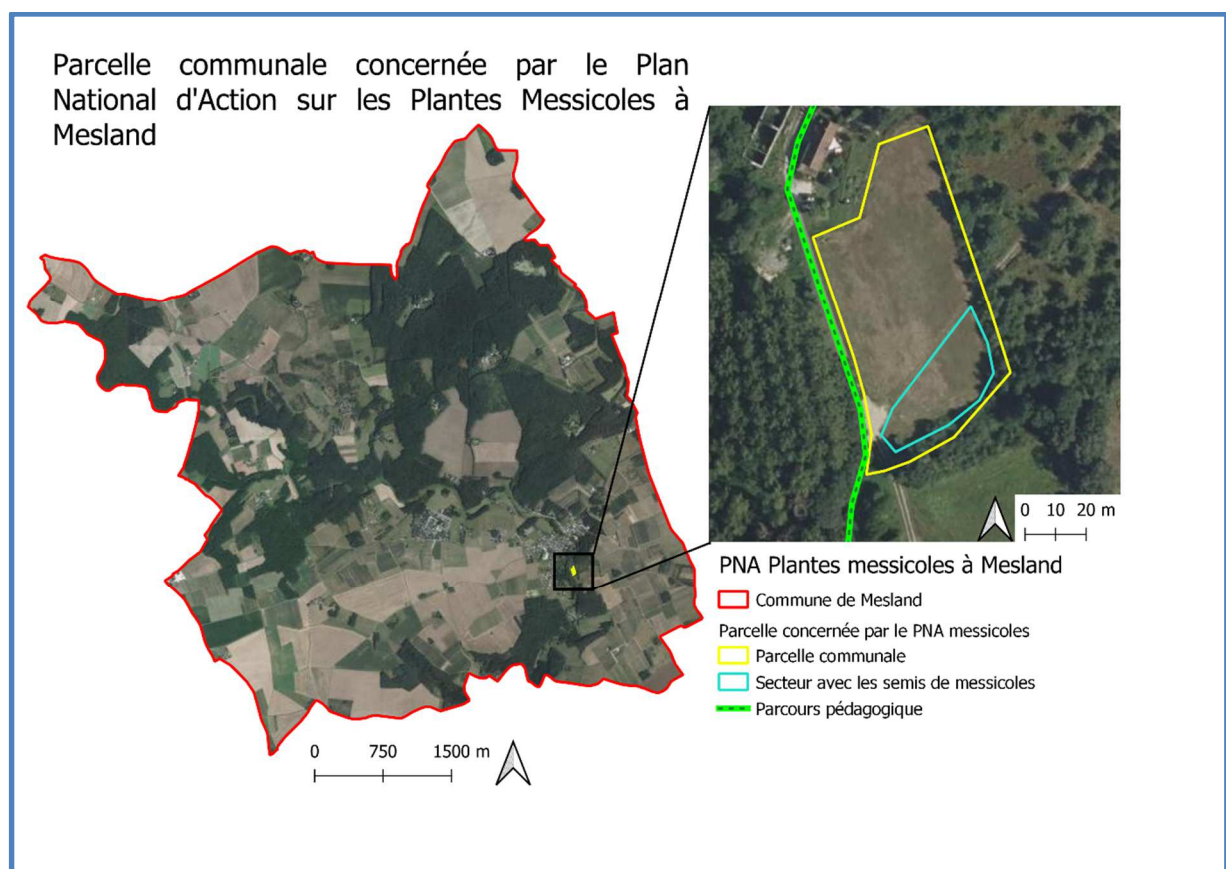
**Le CDPNE** réalise des campagnes de recherches de plantes messicoles dans le but d'affiner les connaissances sur les espèces, mais aussi de collecter des graines. Une partie de ces graines sera envoyée au Conservatoire des Plantes Messicoles de la Morelière, en Indre-et-Loire, pour la reproduction des plantes, et une autre partie sera envoyée, soit à la Réserve Naturelle Nationale de Grand Pierre et Vitain, gérée par le CDPNE, soit chez un agriculteur volontaire pour des essais de semis.

## 2- Description de l'action

Des plantes messicoles ont été retrouvées **sur des friches anciennement cultivées**. Le CDPNE a donc proposé à la commune de Mesland de s'associer au programme du Plan National d'Action en faveur des plantes messicoles, au vu de la banque de graines déjà en place sur la commune.

La parcelle sur laquelle les espèces avaient été détectées étant privée, la commune a mis à disposition une autre parcelle communale à proximité, d'environ 2000m<sup>2</sup>. Cette parcelle a donc été remise en culture.

En novembre 2022, la commune a donc réalisé un semi de blé, associé à des plantes messicoles rares.



Le dossier a été monté par le **Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)**. Le sol a dû être défriché avant de pouvoir faire le semi. Ce sont les agents communaux qui ont nettoyé et défriché la parcelle et la commune a ensuite fait appel à une entreprise extérieure pour travailler le sol, à faible profondeur (cout 1500 euros). Cela permet d'optimiser les chances de développement des plantes.

Les céréales, semées en même temps que les plantes messicoles, ont été données par un paysan de la commune en agriculture biologique.

Le semi des graines a eu lieu en novembre 2022. **8 espèces de messicoles** ont été semées en mélange avec de l'orge et de l'avoine, sur environ 300m<sup>2</sup>. Les graines des messicoles provenaient de la banque de graines du CEN. Cette action a pour objectif de préserver les espèces rares semées, favoriser les

pollinisateurs mais aussi de contribuer à **l'enrichissement de la banque de graines du conservatoire**. Les graines des messicoles sont mélangées avec du sable, semées à la main et enfouies à la herse.

A ce jour, la commune a fait peu de communication sur cette action, car elle a été mise en place récemment et les élus attendent de voir le résultat. Cependant, un article de presse explique toutefois la démarche de préservation des plantes messicoles sur la commune. La parcelle est visible car elle longe le parcours pédagogique et selon le résultat, un panneau pourra être posé pour expliquer aux habitants l'action réalisée.

## 3- Bilan : les freins et leviers pour l'action

---

### APPORT DE L'IBC :

Le sujet biodiversité est arrivé sur la commune en même temps que l'IBC. L'inventaire a permis une reconnaissance des enjeux écologiques présents sur la commune de Mesland.

L'Inventaire de Biodiversité Communale a permis d'identifier **19 messicoles sur la commune**. Parmi elles, 6 espèces sont de niveau 2 et 13 espèces sont de niveau 3. Aucune espèce de priorité 1 n'a été recensée. **Une fiche action a été entièrement dédiée au thème des plantes messicoles**, avec des conseils quant à la mise en place d'une parcelle semée avec des espèces messicoles.

### FREINS :

Mesland est une petite commune qui peut parfois avoir du mal à **financer des actions** pour préserver la biodiversité, notamment pour les 1500 euros nécessaires à la remise en état de la parcelle, par exemple. De plus, il n'y a pas de service communal dédié à l'environnement. Ainsi, les actions de préservation, de valorisation et de sensibilisation sont menées par 2 ou 3 personnes. Il existe des opportunités pour avoir des financements, mais la commune rencontre parfois des difficultés pour monter les dossiers et répondre aux appels à projets.

Pour les actions de sensibilisation, la commune peine à drainer de nouvelles personnes. En effet, **ce sont souvent les personnes déjà sensibilisées qui participent aux animations** ou chantiers participatifs par exemple. De plus, les agents eux-mêmes ne sont parfois pas formés et sensibilisés aux bonnes pratiques favorables à la biodiversité.

# Valorisation des Marais du Fouzon

## 1- Contexte

### La commune de Graçay

#### Fiche d'identité :

**Nombre habitants :** 1455

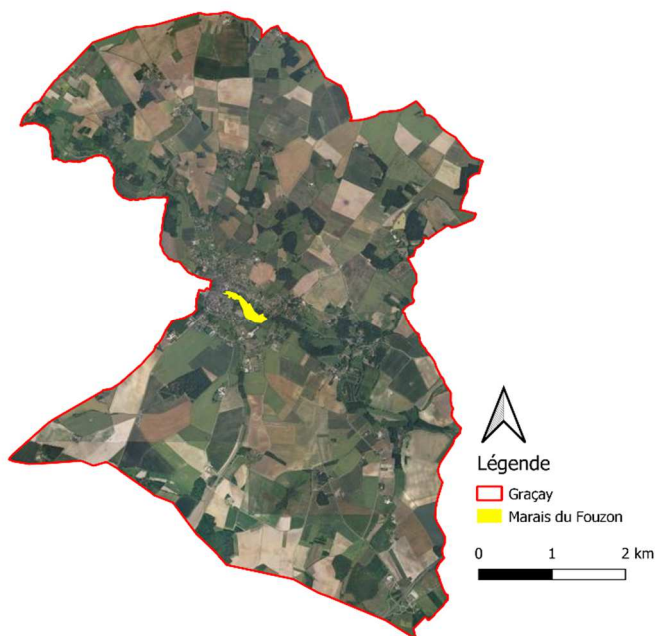
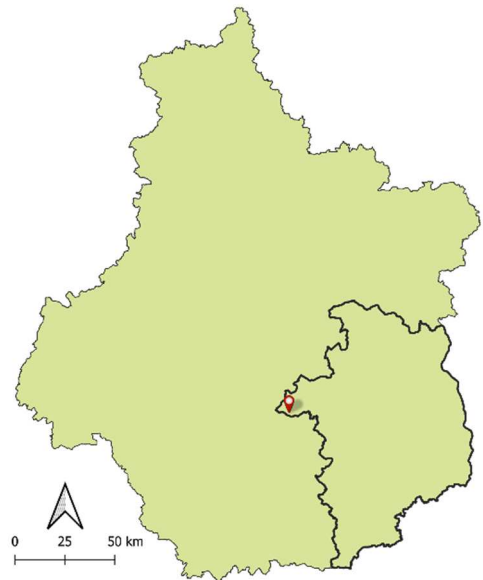
**Département :** Cher

#### Réalisation de l'IBC :

**Date :** Janvier 2020 – Janvier 2022

**Prestataire :** Nature18

**Objectif :** Inventorier la biodiversité pour valoriser le marais du Fouzon



La surface du marais de Fouzon fait environ 7 hectares. Environ **80% des parcelles sur le site sont la propriété de la commune**. La volonté de protéger ce site est née avant l'IBC. C'est en 2015 que la commune de Graçay commence sa démarche d'acquisition foncière sur le marais. Cependant, le projet de la commune est de demander le classement du site en Espace Naturel Sensible (ENS) auprès du département. 8 panneaux pédagogiques présentant la faune et la flore du marais sont installés depuis 2014 et permettent de sensibiliser le public.





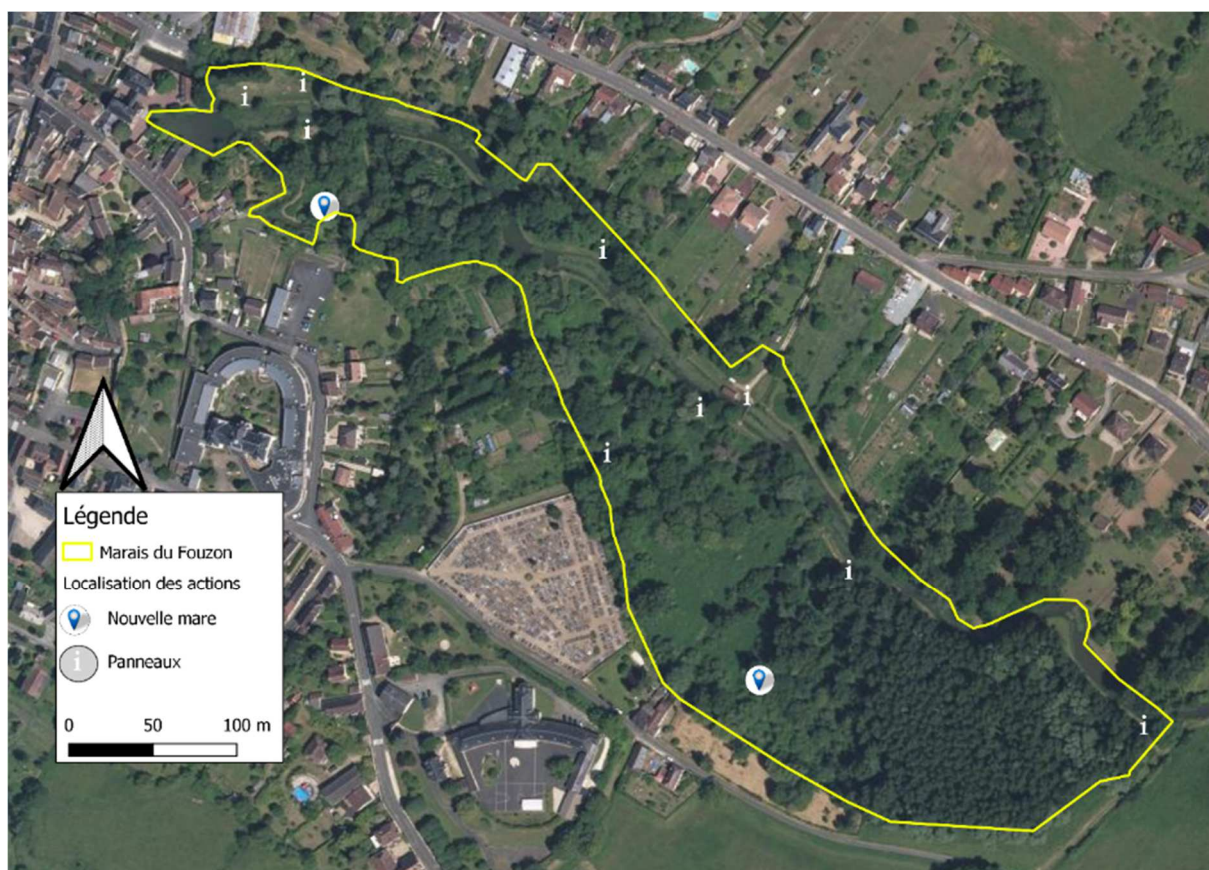
## 2- Description de l'action

### 2-1 Création d'une mare et d'un observatoire

Début 2022, les agents communaux de Graçay ont **creusé une nouvelle mare** sur le site du marais du Fouzon. L'équipe est composée de 5 agents, dont 2 pour les espaces verts. Cout : location de minipelle 1700 euros. Entretien réalisé à l'hiver 2023.

A proximité, un projet d'aménagement **d'un observatoire ornithologique** est en cours en 2023. Cout de réalisation autour de 11000 euros (par un charpentier de la commune, sur subvention Région à hauteur de 80%. Ce projet d'observatoire est issu d'un partenariat entre la commune, les Grands Moulins et le club-photo communal qui est à l'initiative du projet.

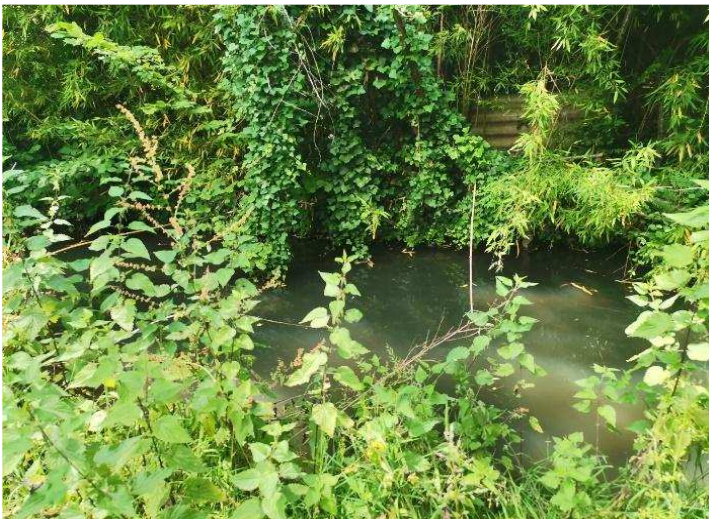
**Localisation :**



### 2-2 Gestion du marais du Fouzon

Le marais du Fouzon est géré **en gestion différenciée**. Des zones non tondues sont laissées sur les bords des chemins. La mise en place d'un pâturage est à l'étude pour entretenir le marais. Un contact avait déjà été pris avec un éleveur de Highland Castle Naine. Une autre solution serait un troupeau de moutons solognots, qui ont l'avantage de manger la Renouée du Japon, plante invasive qui se développe.

**Une peupleraie est présente sur le site.** Elle avait été exploitée avant son rachat par la commune, et des rejets de peupliers sont maintenant présents. Aucun projet n'est encore arrêté sur le devenir de cette parcelle et celle-ci est pour le moment laissée en libre-évolution.



Afin de préserver la ripisylve et d'enraciner les berges du bief, **des saules ont été plantés et sont menés en têtard**. Des noues ont également été restaurées. Ces noues abritent des frayères à poissons, notamment le brochet, et étaient totalement envasées. La location de la minipelle pour la création de la mare a également servi pour dévaser les noues. Les 1700 euros de location et les 15 jours de travail comprennent donc la mare et les noues.

### 3- Bilan : les freins et leviers pour l'action

---

#### **Un atout important à l'origine du projet : la présence d'une maison de la nature**

L'espace de vie sociale des Grands Moulins, géré par la Ligue de l'Enseignement du Cher, est un centre d'accueil et d'hébergement proposant des animations sur le thème des énergies et du développement durable. Des sorties nature sont donc organisées par des animations des Grands Moulins pour découvrir la biodiversité du marais. La gestion de cet espace est donc indissociable de l'avenir et de la bonne gestion du marais. **C'est la volonté de valoriser le marais du Fouzon qui a poussé la commune de Graçay à se lancer dans la démarche IBC.**

## **Les apports de l'ABC**

Si l'IBC n'a pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces d'intérêt patrimonial susceptible d'alimenter le dossier de demande de labellisation ENS, il a permis en revanche de formaliser des recommandations sur 2 thématiques importantes pour la gestion du marais : préservation et restauration du réseau de mares et préservation et restauration des ripisylves de la vallée du Fouzon avec requalification des peupleraies. Il évoque également les outils de maîtrise foncière, dont l'acquisition au titre des ENS. Après l'ABC la commune a commandé à l'association prestataire un complément sur la gestion de 3 sites dont le marais du Fouzon.

## **Des coûts limités**

Une grande partie des travaux de gestion dans le marais sont effectués **en régie** par les services de la mairie, ce qui permet de limiter les coûts. L'équipe se compose de 2 permanent et 3 personnes en plus en saison.

## **Une mobilisation continue des habitants**

Les habitants sont également fréquemment mobilisés. Tout d'abord avec les **Journées Citoyennes**, organisées 2 à 3 fois par an. Il s'agit de journées pendant lesquelles les habitants se portent volontaires pour entretenir un espace ou restaurer un élément du patrimoine. Ces Journées Citoyennes attirent chaque fois une quinzaine de participants. Une **campagne participative pour rechercher le Cuivré des marais** sur la zone est actuellement menée par la commune, avec l'appui des photographes du club photo et de la commission environnement.

## **Un travail encore nécessaire sur l'acceptabilité de la gestion différenciée**

Des problèmes de voisinages, notamment aux abords des parcelles privées, ont été repérés, avec des voisins qui venaient tondre les zones laissées ensauvagées. Cette acceptabilité difficile s'explique par la peur des serpents notamment. Certains habitants restent difficiles à aborder et informer, la sensibilisation doit être poursuivie.

## Les 24 heures de la Biodiversité

### 1- Contexte

## La collectivité d'Orléans Métropole

#### Fiche d'identité :

**Nombre habitants :** 288 229

**Département :** Loiret

Métropole composée de **22 communes**

**8 communes ont été reconnues TEN**

#### Réalisation de l'IBC :

**Date :** 2010-2023

**Prestataire :** Loiret Nature Environnement / IEA / Biotope

**Objectif :** Identifier les enjeux de biodiversité sur les communes de la Métropole



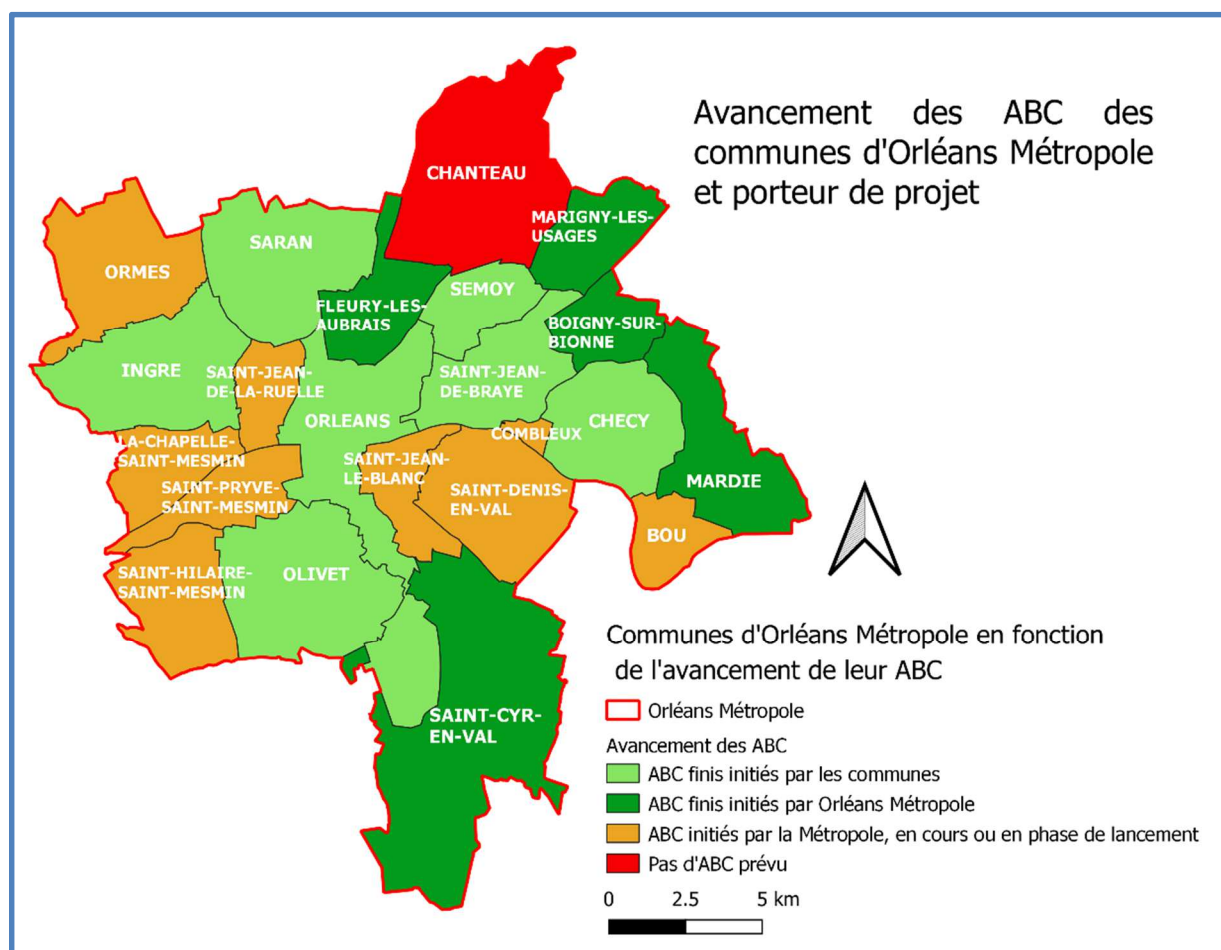
Orléans Métropole est composée de 22 communes. Certaines de ces communes se sont lancées dans la **démarche IBC auprès de la Région avant 2017**.

Orléans Métropole a **signé en mars 2019 une convention avec l'AFB**, devenue OFB, pour soutenir le développement d'ABC sur toutes les communes de la Métropole : **5 communes**, accompagnées d'Orléans Métropole, ont débuté leur ABC en 2018. Il s'agit de Boigny-sur-Bionne, Fleury-les-Aubrais, Mardié, Marigny-les-Usages et Saint-Cyr-en-Val.

En 2023, sur les 22 communes, 17 communes ont signé pour réaliser leur ABC ou IBC et 4 sont en réflexion pour un prochain lancement.

En 2018, Orléans Métropole établit un programme d'action permettant le développement et la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire. Les actions qui ressortent de ce plan sont :

- la réalisation d'inventaires sur les sites à enjeux de la métropole (Stratégie d'inventaires)
- L'alimentation de l'observatoire biodiversité métropolitain
- La diffusion d'un guide technique pour les gestionnaires d'espaces naturels de la Métropole
- la réalisation de 5 ABC
- l'actualisation de l'ABC d'Orléans, réalisé en 2010 et réactualisé en 2021.
- l'organisation de la deuxième édition des « 24 heures de la Biodiversité »
- la valorisation du temps d'animation et de concertation auprès des acteurs locaux.

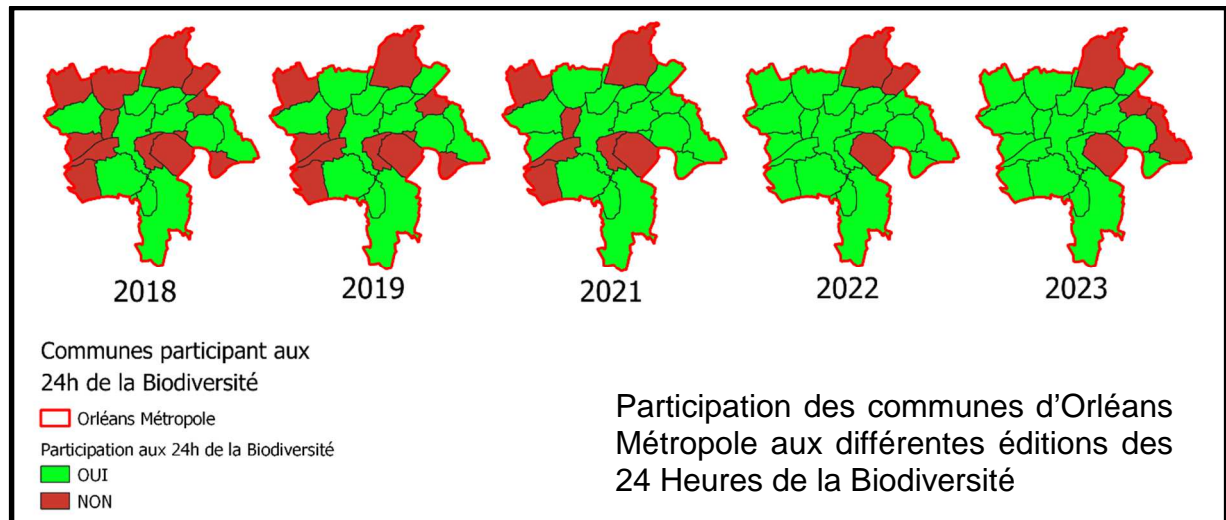


L'ensemble de ces actions représente un budget de 523 977 euros. **La réalisation des 5 ABC et l'organisation des « 24 heures de la Biodiversité » font l'objet de subventions de la part de l'OFB.** Ces 2 actions présentant un coût de respectivement 100 000 euros et 15 000 euros, l'OFB finance 78 596,55 euros.

## 2- Les 24 heures de la Biodiversité

**Les 24 heures de la biodiversité est un évènement organisé depuis 2018 par Orléans Métropole**, à destination du grand public pour faire découvrir la biodiversité sur le territoire de la Métropole. A cette occasion, les communes participantes organisent des ateliers, des conférences, des sorties nature, des expositions etc... pour sensibiliser les habitants.

Cet évènement est une démarche basée sur le volontariat. Les communes sont libres de s'engager ou non dans le programme, l'objectif de la Métropole étant qu'à terme, les 22 communes soient participantes de façon pérenne. La **Métropole lance donc un appel aux communes** pour que celles qui sont intéressées pour participer établissent un programme sur les 2 jours. Orléans Métropole se charge ensuite de la création et du financement des supports de communication. Le coût d'une édition des « 24 heures de la Biodiversité » s'élève à environ 15 000 euros.



Depuis la première édition en 2018, on remarque que le nombre de communes participantes a augmenté. Ainsi, la quasi-totalité des communes de la Métropole ont pu se joindre au moins à une édition des 24 heures de la Biodiversité. Seuls Chanteau et Saint-Denis-en-Val n'ont pour le moment jamais adhéré à l'événement.

Bien sûr, l'année 2020 étant marquée par le Covid, la troisième édition n'a pas pu être maintenue et a été décalée en 2021.

Cet événement est une occasion de **mobiliser et de valoriser un grand nombre d'acteurs locaux et de les intégrer dans les projets communs**. Chaque année, les habitants ont le choix entre plus d'une cinquantaine d'animations, toutes communes confondues. **Le tissu associatif au sein des communes et les autres partenaires sont grandement mobilisés**. Le choix est vaste entre des ateliers de construction de nichoirs avec les services techniques, des expositions photo ou des conférences d'experts au MOBE (Museum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement), des projections de films portant sur la biodiversité, des balades naturalistes pour découvrir la faune et la flore avec les associations naturalistes locales, la visite des jardins partagés, la découverte des plantes des cultures et des pratiques agroécologiques avec des agriculteurs et encore bien d'autres activités. Toutes ces animations permettent chaque année de sensibiliser un grand nombre d'habitant. Par exemple, l'édition 2019 a permis de sensibiliser 3500 personnes.



## Bilan : les freins et les leviers pour l'action

---

Il est parfois difficile de toucher un nouveau public. Ce sont principalement les personnes déjà sensibilisées qui viennent. C'est pourquoi les communes essaient de trouver chaque année des activités originales qui amèneront le plus de monde possible.

De plus, l'organisation de l'événement demande un grand investissement. Ainsi, au sein d'une commune, l'organisation repose parfois sur une seule personne parmi les élus. C'est pourquoi certaines communes ne s'engagent qu'une fois tous les deux ans, comme Boigny-sur-Bionne.

Les 24 heures de la biodiversité sont parfois l'occasion de présenter aux habitants les résultats de l'ABC ou IBC, les projets issus des préconisations de celui-ci ou encore de permettre d'argumenter autour des pratiques de gestion différenciée. **Cet évènement est un excellent moyen de valoriser les ABC et IBC menés sur les communes.**

En 2019, 10 communes de la Métropole disposaient d'un ABC ou IBC en cours de réalisation et elles ont toutes participé à l'évènement. Certaines ont clairement affiché le lien entre les animations et l'ABC ou IBC en cours (Marigny-les-Usages, Fleury-les-Aubrais, Saint-Cyr-en-Val...), d'autres non, bien que certaines animations aient été réalisées dans le cadre de l'IBC. Ainsi, à Olivet, l'exposition de photos naturalistes en plein air était en lien avec l'IBC, mais non présentée comme tel.

A Saran les animations ont été proposées par Nature Saran, **association naturaliste créée à la suite de l'IBC** pour accompagner et faire vivre l'ABC. Le programme de 2019 comportait également un encart sur les IBC en cours.

Lors de l'édition 2022, 5 communes avaient un IBC en cours. L'association Nature Saran proposait de nombreuses animations. Combleux proposait une animation en lien avec l'IBC en cours. A Combleux et Bou les associations en charge de l'IBC proposaient des animations mais sans lien affiché avec l'IBC.

**Bien que les IBC ABC soient rarement mis en avant, l'évènement a donc été « dynamisé » par la réalisation en parallèle des IBC et la présence des associations partenaires.** La seconde édition, plus ambitieuse a été financée dans le cadre de l'ABC intercommunal soutenu par l'OFB. Il repose cependant principalement sur du bénévolat et peut par conséquent faiblir dans la durée en l'absence de relais. Sa pérennité réside également dans l'animation impulsée par les salariés d'Orléans Métropole.

# Valorisation pédagogique et mobilisation des habitants autour des Prairies du Modon

## 1- Contexte

### La commune de Luçay-le-Mâle

#### Fiche d'identité :

**Nombre habitants :** 1 385

**Département :** Indre

Est **TEN** (Territoire Engagé pour la Nature) depuis 2019

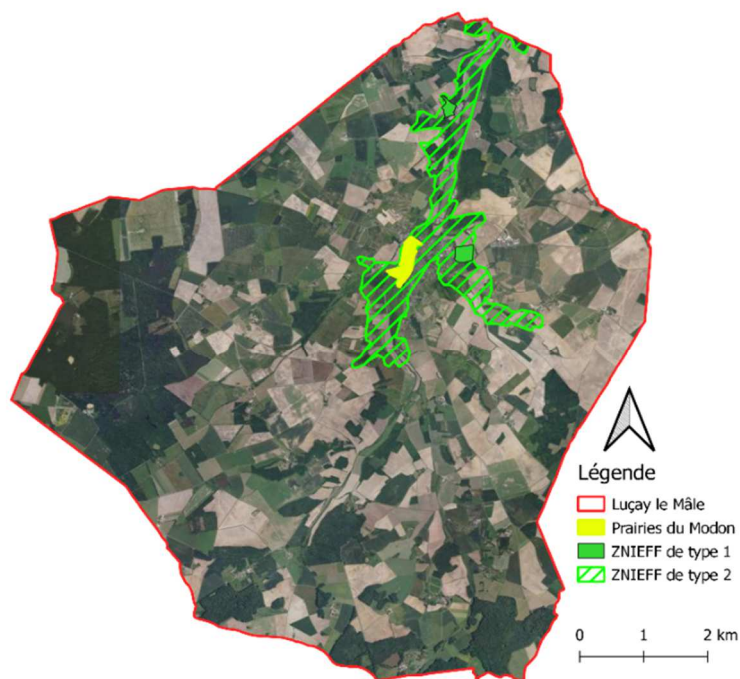
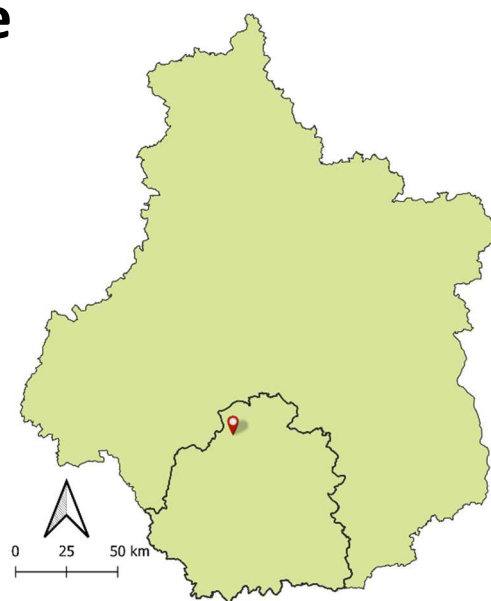
**Concernée par des périmètres de protection :** ZNIEFF

#### Réalisation de l'IBC :

**Date :** Septembre 2014 – Mars 2016

**Prestataire :** Indre Nature

**Objectif :** Faire un état des lieux de la biodiversité sur la commune



La commune de Luçay-le-Mâle est concernée par 2 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

☒ ZNIEFF de type 1 : Cavités d'hivernage de Chiroptères des vallées du Modon et affluents.

☐ ZNIEFF de type 2 : Zone d'hivernage de Chiroptères des vallées du Modon et affluents



Le Modon est un affluent du Cher. Il traverse la commune du sud vers le nord et est alimenté par 3 ruisseaux présents sur la commune : Richepot, Chanteclair et Saint-Denis. Le bassin versant du Modon est aujourd'hui **concerné par un contrat territorial milieux aquatiques 2021-2016**, qui prévoit notamment la remise en eau de l'ancien lit du Modon traversant les prairies communales dans un objectif de restauration écologique du cours d'eau.

## 2- Description de l'action

---

### ACQUISITION DES PARCELLES PAR LA COMMUNE

**Dès 2015, la commune de Luçay-le-Mâle avait pour projet d'acquérir 14,5 hectares de prairie**, le long du ruisseau du Modon. Cette acquisition de parcelles s'inscrit dans une volonté de protéger, restaurer et valoriser la biodiversité du site, en adoptant une gestion respectueuse.

Ces 14,5ha représentent un ensemble de 16 parcelles, dans le lit d'un ancien étang qui alimentait alors les anciennes Forges de la Fonderie de Luçay-le-male active au 18ème siècle. Elles ont été identifiées comme « cœur de biodiversité » dans la Trame Verte et Bleue du Pays de Valençay en Berry.

Coût d'acquisition : environ 61 000 euros. L'objectif de la commune est de faire de ces prairies un support pédagogique avec un parcours de découverte du patrimoine bâti et du patrimoine naturel.

### PLANTATIONS DE HAIES AVEC LA POPULATION

200m de haies ont été replantées dans le cadre de l'aménagement des Prairies du Modon, en **coopération avec le CIVAM de Valençay** (groupe d'agriculteurs et de ruraux œuvrant à la transition agroécologique). Les écoles ont été sollicitées pour participer à ces plantations.

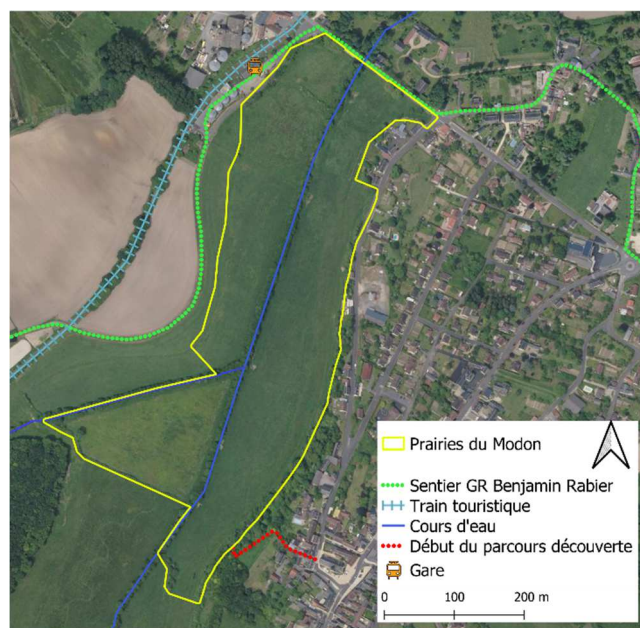
Cela a permis de sensibiliser la population à l'importance des haies et de mobiliser les habitants. Un linéaire de haie total de 3km sur toute la commune a été planté par des agriculteurs qui se sont également lancés dans la démarche.

### PATURAGE

Afin d'entretenir les Prairies du Modon, la commune aimerait engager un partenariat avec un éleveur. Les travaux nécessaires à l'installation d'un éco-pâturage, tels que le débroussaillage, l'installation des clôtures, la réalisation d'une passerelle ou l'installation des points d'abreuvement, ont coûté approximativement 34 000 euros. Ces actions peuvent bénéficier de subventions de la Région, par le biais des CRST et de l'Agence de l'Eau. Un partenariat avec un jeune éleveur de la commune devrait être prochainement établi.

### PARCOURS PEDAGOGIQUE

La commune souhaite aménager cet espace de façon à faire des Prairies du Modon un réel support pédagogique. Deux circuits de parcours touristiques passent très proches des Prairies du Modon et pourraient servir de point de départ pour des actions de développement du tourisme et de découverte des milieux et des paysages présents sur la commune. A cette fin, **un projet de parcours découverte sur 4km partant du centre-bourg et passant par les prairies du Modon pour rejoindre la gare est en cours de réflexion**. Le chemin de découverte permettra aux habitants de découvrir le patrimoine bâti et naturel de la commune. Ce projet se fait en partenariat avec l'école. Le budget prévisionnel est d'environ 26 500 euros.



### ANIMATIONS ET IMPLICATION DE L'ECOLE

Afin d'affirmer encore le caractère pédagogique des Prairies du Modon, la commune et l'école organisent plusieurs projets sur ce site. **Premièrement, les élèves de l'école se rendent 1 fois par semaine sur le site pour faire l'Ecole Dehors**. Cela consiste à enseigner les matières classiques mais en se rendant sur un site naturel et de s'en servir comme support. Il s'agit donc d'enseigner différemment et de développer leur compréhension de l'environnement. Deuxièmement, **des animations sur les Prairies du Modon sont organisées régulièrement par le CPIE**.

**Des journées découverte sont également organisées**. Ces journées sont pour les élèves l'occasion de rencontrer des techniciens de rivière, de prendre part à des actions de nettoyage autour du Modon, de participer à des activités ludiques sur le thème de la biodiversité. Un des projets de la commune est de faire de l'école la marraine de la rivière. Ce parrainage du Modon permettra aux enfants de s'approprier davantage le site et de réellement les sensibiliser.



## 3- Bilan : les freins et leviers pour l'action

---

**L'aménagement des Prairies du Modon est un des volets du projet proposé par Luçay-le-Mâle et Indre Nature dans le cadre du MobBiodiv'Restauration 2020.**

Ce projet de restauration écologique est issu directement des résultats de l'IBC

Si l'inventaire n'a pas permis de recenser des espèces patrimoniales sur le site en lui-même, il a permis de démontrer que ces prairies étaient une zone de refuge importante pour la faune, notamment du fait de la présence de plateaux très cultivés autour. En effet, on peut noter la présence du faucon crécerelle, du pic épeiche ou du chevreuil par exemple, mais également de l'Agrion de Mercure à proximité. Ces prairies jouent également un rôle d'épuration des eaux et d'expansion des crues.

Une Aulnaie-frênaie a été identifiée sur le site grâce à l'IBC. Ce cordon boisé borde le ruisseau du Modon et constitue un élément structurant du paysage. Un arbre remarquable, un Saule blanc mené en têtard a également été cartographié à proximité des Prairies du Modon.

L'IBC est également un moyen de sensibiliser les habitants, les élus et les autres acteurs locaux. Il s'agit du **3<sup>e</sup> document le plus consulté de la commune.**

La commune de Luçay-le-Mâle a également initié le lancement de l'ABC intercommunal de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay, et pourra donc bénéficier de nouveaux inventaires. Cela permettra de connaître l'évolution de la biodiversité à la suite des actions menées par la commune.

**Bruno Taillandier, maire de la commune :** « L'IBC, c'est à la fois une Bible et un annuaire. C'est-à-dire que quand on a un projet nouveau, on replonge dedans pour savoir quelles sont les préconisations. C'est un outil, et c'est une référence pour nous. Il faut que tous les projets politiques d'une commune soient malgré tout toujours rattachés à l'atlas de la biodiversité. »